



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 66 – Décembre 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 25 novembre 2008.

I – Administration générale

Direction des Ressources humaines

- 1.1 – Personnel communal – Indemnité horaire pour travail les dimanches et jours fériés.
- 1.2 – Personnel communal – création d'un forfait « Mairie mobile ».

Finances

- 1.3 – Budget communal – Décision budgétaire modificative n° 2.
- 1.4 – Budget assainissement – Affectation du résultat.
- 1.5 – Budget assainissement – Décision budgétaire modificative n° 1.
- 1.6 – Transfert à l'immobilière 3F des garanties d'emprunts accordées à la Résidence Urbaine de France auprès de la Caisse des Dépôts.
- 1.7 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2009.
- 1.8 – Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2009.

II - Services à la Population

Action Sociale

- 2.1 – Renouvellement de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral.

III – Direction Culture, Jeunesse et Sports

- 3.1 – Attribution d'une subvention de fonctionnement par le Conseil général des Hauts-de-Seine pour les activités sportives et de loisirs au sein des accueils de loisirs de la commune.
- 3.2 – Convention de mise à disposition, à titre onéreux, de la salle polyvalente de l'école élémentaire André Marsault pour l'association « Cœur à Corps ».

IV - Services Techniques

Voirie, espaces verts

- 4.1 – Rapports annuels 2007 du SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement et de la crèche Voltaire.
- 4.2 – Appel d'offres ouvert – Travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales.
- 4.3 – Passation de l'avenant n° 1 au marché de maintenance et d'entretien des aires de jeux, ainsi que de la désinfection des bacs à sable.

Service juridique, Marchés publics

- 4.4 – Appel d'offres ouvert – Régie publicitaire des supports de communication de la Ville de La Garenne-Colombes.
- 4.5 – Fixation des tarifs de la régie publicitaire du support de communication « La Garenne-Colombes Infos » et du « guide pratique de la Ville » pour 2008.

Santé, Environnement, Prévention des risques

- 4.6 – Avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure d'enquête publique).

V - Divers

- 5.1 – Lecture du rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des Comptes - Débat.
 - 5.2 – Décisions.
-

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous donne incessamment les délégations de vote, dès que Mme Pouette aura terminé.

Délégation à M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} Vaussoué à M. Butet, M. Pinta à M. Chaillet, M^{me} de Bellabre à M. Dubois, M^{me} Vingerling à M^{me} Thimel, M^{me} Fommarty arrivera en retard (en attendant, M^{me} Raimbault), M^{me} Gaillabaud à M. de Boutray, M. Citerne à M^{me} Margaria, M^{me} Kalfon arrivera en retard (pour M^{me} Labrousse), M. Graux à M. Hervo, M. Barraquand à M. Ballin, M^{lle} Haberah à M. Dransart, M. Billard à M. Macé.

Pour la désignation du secrétaire de séance, j'ai la candidature de M. Dubois. D'autres candidats ? Pas d'autres candidats ?

Pas d'opposition pour M. Dubois ? Pas d'abstention ?

Toutes mes félicitations à M. Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 25 novembre 2008.

M. le Maire

Tout le monde l'a eu ? Pas de problème ? Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour ? Unanimité. Formidable !

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY*

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Juste avant de commencer, je dois vous indiquer que je n'ai pas reçu du Préfet la convention, vous savez, sur la délégation du contingent préfectoral. Ils ont été en retard, finalement. La Préfecture a dû être très occupée en fin d'année, donc je vous propose de retirer le point de l'ordre du jour. Je crois qu'il y était toujours, n'est-ce pas ?

On va le retirer et puis, on le repassera une autre fois.

I – Administration générale

Direction des Ressources humaines

1.1 – Personnel communal – Indemnité horaire pour travail les dimanches et jours fériés.

Mme Roussillon

Bonsoir, mes chers collègues. Il s'agit de l'indemnité horaire pour travail dimanches et jours fériés. Il s'agit de faire bénéficier à des agents municipaux qui travaillent dans des équipements publics ouverts le dimanche, comme les squares ou la piscine municipale, les faire bénéficier d'une indemnité horaire qui est destinée à compenser cette contrainte de service. Ces agents travaillent, en fait, tout ou une partie du dimanche, selon les horaires qui varient en fonction de l'équipement concerné. Et cette indemnité s'élève à 0,74 euro brut par heure effective de travail, selon l'arrêté ministériel de 1975 qui en fixe le montant. C'est dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Je vous demande de bien vouloir faire bénéficier de cette indemnité pour ces agents qui travaillent : piscines et squares, dimanches et jours fériés.

M. le Maire

Très bien. Bravo, Madame Roussillon.

Des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

Mlle Naturel

Monsieur le maire, mes chers collègues, bonsoir.

Bien entendu, nous sommes favorables à ce que le personnel communal travaillant le dimanche puisse bénéficier de cette indemnité. Seulement, découlant d'un arrêté ministériel, il nous semble plus vraisemblable que cette indemnité soit appliquée automatiquement et sans passer par la demande auprès du Conseil Municipal. Pourquoi en est-il autrement ? Merci.

M. le Maire

Vous me posez une question d'un juridisme précis, Madame. Si je comprends bien, vous êtes d'accord. Simplement, c'est sur la question si on passe au Conseil Municipal. Je vous répondrai.

On me dit que toute indemnité est soumise au Conseil Municipal.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Moi, c'était une question. Je suis surpris du faible niveau de cette rémunération et je voulais savoir si vous aviez des explications là-dessus.

Mme Roussillon

Les explications : tout simplement, c'est le montant qui est fixé par l'arrêté, l'indemnité. Mais je suis d'accord avec vous.

M. Conway

Ce n'est pas motivant !

Mme Roussillon

Effectivement.

M. le Maire

Très bien. Un arrêté ministériel !

Pas d'autres remarques ?

Si, Monsieur Macé ?

M. Macé

Mes chers collègues, Monsieur le maire, bonsoir. Je voudrais tout d'abord excuser notre collègue M^{me} Bavcevic qui vient de sortir seulement de l'hôpital et qui donc ne peut être ce soir avec nous, ce qui explique la raison de son absence.

M. le Maire

Rien de grave, j'espère ?

M. Macé

J'espère aussi. Mais elle a quand même été hospitalisée quelque temps.

M. le Maire

C'était prévu ?

M. Macé

On ne peut pas dire ça comme cela !

Concernant, Madame Roussillon, ce que vous venez d'expliquer, c'est l'application des textes, je crois qu'on l'a tous compris. C'est vrai qu'on peut n'être pas totalement satisfaits du montant, mais c'est aussi les textes, donc on ne peut s'en prendre qu'à ceux-ci, à ce moment-là !

Moi, ma question concerne l'application : est-ce que, ce soir, vous nous proposez d'appliquer maintenant cette indemnité ou c'est une régularisation d'une situation qui existe depuis déjà quelque temps, voire quelques années ? Donc, ma question : est-ce que c'est quelque chose qui existe ou c'est quelque chose de nouveau ?

Mme Roussillon

Les deux, en fait. C'est une sorte de régularisation en ce qui concerne la piscine et, en fait, c'est effectivement un élément nouveau en ce qui concerne les gardiens de square. Voilà !

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

Merci infiniment.

1.2 – Personnel communal – création d'un forfait « Mairie mobile ».

M. le Maire

C'est pour indemniser, pour payer les agents qui participent à Mairie mobile.

Mme Roussillon

Oui. Effectivement, il s'agit de convenir de la rémunération des agents municipaux qui participent au fonctionnement de cette Mairie mobile. Vous avez pu constater depuis quelques semaines, récemment donc, la mise en place de ce dispositif qui permet aux services municipaux et aux élus d'aller à la rencontre des Garennois chaque week-end sur les places de marché, afin d'assurer une continuité du service public. Évidemment, pour le fonctionnement de cette Mairie mobile, il est évident qu'il y a une implication des agents municipaux.

Nous avons besoin de 2 agents de la filière technique, qui assurent l'installation du stand 2 heures avant et 2 heures après la tenue de cette mairie, en ce qui concerne donc la filière technique, et 1 agent de la filière administrative qui assure pendant les 4 heures, donc

de 9 heures à 13 heures, l'accueil des usagers et qui les renseigne sur tous les domaines de compétence relatifs évidemment à la collectivité locale, à la Mairie.

Je précise quand même, il y a un point très important : on demande effectivement des compétences... une grande polyvalence des compétences de ces agents, ce qui n'est pas forcément facile, ce qui explique le forfait de ces agents de la filière administrative.

Pour maintenir cette continuité de service public, je vous propose de fixer ce forfait à 132 euros bruts par jour pour les agents de la filière administrative et 84 euros bruts pour les agents de la filière technique, sachant que nous avons, pour la filière administrative, environ 8 agents qui sont volontaires pour le moment et une dizaine sur le technique.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Pas de remarques particulières ?

Mademoiselle ?

Mlle Naturel

Juste une remarque, non pas sur l'effort produit pour ajouter un service public supplémentaire, bénéfique aux Garennois, mais sur la mise en place.

Le choix de la place de la Liberté lors du marché le samedi matin pour installer cette Mairie mobile semble inadéquat et injustifié pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, pour sa proximité avec la Mairie qui se situe à quelques mètres de la place de la Liberté et qui est ouverte aussi le samedi matin, alors que nous avons proposé comme lieu la ZAC des Champs-Philippe pour l'établissement d'une annexe de la Mairie, très demandée pour cet endroit qui est loin du centre-ville.

Deuxièmement, il nous paraît difficile d'établir des démarches administratives au milieu d'un endroit saturé, bruyant et très peu confidentiel.

Enfin, il est regrettable que la Mairie mobile occupe un emplacement supplémentaire pour le marché, qui est déjà occupé par les marchands volants et les commerçants habituels et qui est très demandé en emplacement, surtout lors des périodes de fêtes.

Voilà pourquoi nous nous abstenons sur ce vote.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais plusieurs questions.

La première, c'est : donc, ce dispositif de Mairie mobile a été mis en place depuis le 29 novembre. Et je voudrais savoir pourquoi cette question de forfait n'a pas été abordée avant. Parce que je présume que ce n'est pas une question qui est venue après coup, mais qui était prévue.

Cela fait plusieurs fois que je constate, alors, je voulais juste vérifier le principe. Par exemple, il y a eu l'acquisition des logements rue du Château. La cuisine équipée est arrivée en question... en décision du maire après coup, alors que la décision avait été prise avant le Conseil Municipal où on avait parlé de l'achat. Donc, je ne comprends pas très bien comment c'est organisé.

Même chose pour la médiathèque où, un coup, c'est dans l'ordre du jour du Conseil Municipal en tant que tel et puis, là, on a un lot qui est attribué qui est dans les décisions du Maire.

Voilà ! Je voulais déjà comprendre cette organisation-là.

Et puis, après, je viendrai sur les deux questions concernant la Mairie mobile.

M. le Maire

Je vous en prie !

M. Conway

J'y vais ?

M. le Maire

Allez-y, allez-y, oui !

M. Conway

D'accord.

La deuxième, c'est : je ne comprends pas très bien la durée des 2 heures avant et des 2 heures après, pour montage et démontage. Est-ce que vous pouvez donner des précisions là-dessus ? Cela me paraît lourd par rapport à... Bon ! Voilà !

La troisième question, c'était concernant le forfait. Donc, c'est bien un forfait qui vient se rajouter au salaire habituel ? Ou est-ce que c'est un forfait qui comprend le salaire habituel ? Puisqu'ils sont supposés travailler le samedi matin.

Et dans ce cadre-là, pourquoi n'y a-t-il pas de différence entre le samedi, marché du Centre, et le dimanche, marché des Vallées ?

Et la dernière remarque, je ne la développe pas plus, mais cela rejoint la remarque d'Adélaïde Naturel, qui était : autant on comprend la nécessité de la présence aux Vallées qui est effectivement à l'autre bout de la ville, autant la présence le samedi matin au marché du Centre, effectivement, où la Mairie est à 300 mètres de là, on ne la comprend pas. Et, par contre, aux Champs-Philippe, il y a, je pense, une réelle demande, notamment par rapport aux personnes qui ont du mal à se déplacer.

Je vous remercie de la réponse à toutes ces questions.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vais me permettre de répondre et M^{me} Roussillon me corrigera, si je me trompe.

D'abord, sur la pertinence de la Mairie mobile, je n'ai pas de commentaire à faire sur le commentaire que vous faites. Vous considérez que c'est inutile, nous considérons que c'est utile. Après, vous avez peut-être raison, nous avons peut-être raison. Il y a du monde qui vient et les gens sont contents de nous voir et les lettres que nous recevons sont plutôt élogieuses. Donc, après, affaire d'appréciation. Chacun est libre d'en penser ce qu'il veut. Moi, je pense que c'est nécessaire parce que, sur les marchés, c'est là que les Garennois sont le samedi et là qu'ils sont le dimanche. Je veux bien créer des services publics là où les gens ne sont pas, mais à choisir, je préfère les créer là où ils sont. Premier élément.

Deuxième élément : pourquoi... M. Conway pose une question très pertinente, comme d'habitude bien entendu, mais particulièrement ; savoir pourquoi cela sort aujourd'hui, alors que nous sommes en train depuis le 29 novembre.

Tout simplement parce que, jusqu'ici, ce n'était pas ce régime qui s'appliquait. Jusqu'ici, c'était un régime d'heures supplémentaires, donc cela n'a pas à passer par le Conseil Municipal, cela fait partie des heures supplémentaires que les agents peuvent faire.

Mais nous avons observé quoi ?

Que le samedi... d'abord, le dimanche... pardon... le samedi, c'est là qu'il y avait le plus de travail, donc plus de travail le samedi, et nous aurions probablement du mal, enfin il y avait un danger que ce soit concentré sur quelques agents, quelques bonnes volontés, puisque c'est sur la base du volontariat, le fait de venir le samedi et le dimanche. Les heures supplémentaires étaient relativement faibles et dépendaient, par définition en heures supplémentaires, du grade de la personne qui venait. Autrement dit, pour un même travail, une même heure passée ou le samedi ou le dimanche, selon que vous fussiez tel ou tel grade, tel ou tel échelon, vous gagniez différemment. Je trouvais qu'il y avait une injustice à faire en sorte que quelqu'un qui faisait l'effort de venir travailler le samedi, qui faisait l'effort de venir travailler le dimanche, eh bien, ne soit pas également récompensé.

Donc, l'idée est de passer avec un forfait où tout le monde touchera la même chose. Et on s'est basés sur un point, puisque, de mémoire, ceux qui gagnaient le plus – le plus –, le samedi, c'était 80 euros, c'est cela ? Environ. Et là, ils seront à 132 pour tout le monde. Quand je dis « le plus », c'est que certains gagnaient moins, bien entendu, que 80 euros. Donc, il me paraissait important qu'il y ait une égalisation et une revalorisation très significative. Pour certains, nous avons doublé la rémunération.

C'est aussi simple que cela. Les bonnes volontés, il faut les motiver.

Pourquoi on ne passe que maintenant ? Parce qu'avant, il y avait un autre régime qui ne nécessitait pas de passer au Conseil Municipal. C'est aussi simple que cela.

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Simplement, il y a une question : c'était la durée de l'installation...

M. le Maire

Ah oui ! 2 heures avant et 2 heures après. Eh bien, parce que cela prend 2 heures parce qu'il y a le montage sur place et puis, après, il y a le rapatriement du stand lui-même aux ateliers, sortir le stand du camion. Enfin, il y a un travail long et réel avant et après.

M. Conway

Juste une correction : on n'a pas dit que c'était inutile.

M. le Maire

D'accord.

M. Conway

Les questions sont pertinentes mais la réponse, là, ne l'était pas...

M. le Maire

Donc, c'est utile ?

M. Conway.

... puisqu'on a posé la question de la pertinence sur le marché du Centre. Donc, on n'a pas dit que la Mairie mobile n'était pas pertinente.

M. le Maire

Oui, mais vous avez dit qu'elle n'était pas pertinente sur le marché du Centre.

M. Conway

Mais vous m'avez répondu... vous avez laissé entendre qu'on portait un jugement global.

L'autre chose, qui est en dehors de la position qu'on a sur le marché du Centre, reste la question des Champs-Philippe.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Est-ce que vous pouvez y répondre ?

M. le Maire

Je peux y répondre, d'autant que j'ai déjà répondu. Donc, *bis repetita* ne fait pas de mal !

Nous avons lancé l'affaire le 29 novembre et il faut voir si cela marche, si cela prend, combien de personnes viennent, est-ce qu'on répond à une demande, est-ce que, finalement, on n'est pas totalement décalés par rapport aux demandes qu'auront les gens. J'ai très clairement dit plusieurs fois, lors de réunions publiques, y compris aux Champs-Philippe, qu'on mettra cela en place aux Champs-Philippe dès qu'on aura rodé l'affaire et qu'on sera sûrs que cela marchera. Il faudra qu'on en décide pour savoir quel jour, évidemment.

Encore une fois, c'est intéressant de le faire et à quel endroit, mais encore faut-il que cela se fasse là où il y a du monde et au moment où il y a du monde.

Donc, bien entendu, l'objet est de développer cela ailleurs et aux Champs-Philippe. En tout cas, il paraissait pertinent de commencer par les deux endroits qui connaissent du monde et le samedi et le dimanche.

Je n'ai pas dit que vous disiez que c'était inutile ; j'ai dit que vous disiez que c'était inutile sur le marché du Centre. C'est cela ?

Ah, d'accord !

La question, c'est : est-ce que vous êtes d'accord sur la Mairie mobile place de la Liberté ? Moi, je crois que c'est utile.

Bien, on va passer au vote. Qui est contre ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Juste peut-être pour savoir si la pertinence est au rendez-vous réellement. C'est vrai que nous avons quelques interrogations sur l'emplacement, non pas sur l'objectif. Je pense que de créer ce type de structure est tout à fait utile. C'est sur l'emplacement. Est-ce que, dans six mois, on ne pourrait pas avoir un petit bilan...

M. le Maire

Oui, oui, bien sûr, bilan d'activité, etc.

M. Macé

... de fréquentation du marché et évidemment le comparatif par rapport à la Mairie pour savoir si on n'a pas une diminution de la Mairie le samedi matin qui serait compensée par le marché, évidemment. Donc, si on pouvait avoir un bilan, cela nous permettrait de savoir si c'est justement pertinent ou non, par rapport au lieu d'implantation que vous proposez par rapport au marché du Centre.

M. le Maire

Sans problème. Cela va de soi, sauf que le samedi, si on décide d'en faire un ailleurs... à La Garenne-Colombes, il y a quand même beaucoup plus de monde là où nous l'avons mis qu'ailleurs.

On passe au vote. Qui est contre ?

Monsieur Conway ? Décidément !

Je vous en prie, c'est un plaisir.

M. Conway

C'est juste une remarque. Au moment de parler du Journal Officiel, il y a quelqu'un qui est en train de prendre cela en note ?

Parce que je vois que la personne n'est pas là !

M. le Maire

Ah ! Monsieur Conway, vous êtes un observateur avisé ! Je n'avais pas vu. Je sais qu'il y a de gros, gros embouteillages. Il paraît ! C'est cela ? Elle est coincée dans les embouteillages ?

Eh bien, je crains que, cette fois-ci, nous n'ayons qu'un compte rendu administratif et pas *in extenso*.

Elle vous a appelée quand, Madame ?

Mme Pouettre

Elle m'a appelée à 7 heures moins 10. Elle était bloquée Porte de Champerret.

M. le Maire

Et elle était où ? Porte de Champerret ? Moins de deux heures ?!

Je n'avais pas remarqué.

M. Conway

Il y a quand même l'enregistrement.

M. le Maire

Vous risquez de ne pas avoir de Journal Officiel. Il faut effectivement le dire.

M. Conway

Est-ce qu'on ne peut pas, dans ce cas-là, l'enregistrer ?

M. le Maire

On l'a enregistré. Mais je vous le dis : on ne fera pas de Journal Officiel parce que, historiquement, nous enregistrons les choses et pour l'administration – M^{me} Pouette me regarde avec ses yeux noirs ! –, c'est de la folie ! J'ai assisté une fois à la tentative de retranscription ! On ne l'utilise que si vraiment il y a une grande difficulté entre nous : « Non, j'ai dit ça, pas vous ! », enfin, voilà ! Mais c'est un travail... Voilà, c'est difficilement audible, etc.

N'est-ce pas, Madame Pouette, vous me confirmez que... ?

Mme Pouette

Je crois qu'elle arrive.

(La sténotypiste entre dans la salle.)

M. le Maire

Ah, formidable ! Vous voyez, on n'aura pas beaucoup le...

Très bien, on peut passer au vote en attendant.

Un intervenant

On va la laisser s'installer.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vous vous absteniez ? Mademoiselle Naturel aussi, vous vous absteniez ?

Et vous vous absteniez aussi, Monsieur ? Non, il vote pour. M. Conway vote pour.

3 abstentions et 1 ; M^{me} Bavecic n'est pas représentée. Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH..CONWAY.

3 voix contre M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL.

Bonjour, Madame. Installez-vous !

Finances

1.3 – Budget communal – Décision budgétaire modificative n° 2.

M. Chaillet

Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons parler finances et notamment de la décision modificative n° 2 du 17 décembre 2008.

Afin de réajuster les écritures de fin d'année, je vous propose d'accepter la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal, ce qui permet d'augmenter l'autofinancement de 783 948 euros et de réduire l'emprunt de 4,3 millions d'euros.

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2008 comprend les dépenses suivantes.

En section de fonctionnement, 842 202,72 euros de crédits supplémentaires dont principalement 600 937,61 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections dont 44 053,90 euros de dotations aux amortissements.

Ensuite, 124 528 euros pour la prestation du cabinet d'études qui a dégagé des économies sur les cotisations URSSAF, 30 700 euros de location immobilière, 20 000 euros de cotisations au FNAL et 15 000 euros d'annonces et insertions.

Ensuite, nous faisons, toujours sur la section de fonctionnement, 150 031 euros d'économie, soit les crédits annulés suivants :

- 54 800 euros de frais d'alimentation ;
- 46 600 euros de catalogues et imprimés ;
- 12 600 euros de réceptions ;
- 6 500 euros de frais de colloques et séminaires ;
- 3 200 euros de fournitures administratives ;
- 1 900 euros de fêtes et cérémonies.

Tout cela, ce sont les dépenses section de fonctionnement.

On aborde la section d'investissement. Dépenses : 1 480 638,49 euros de crédits supplémentaires dont 249 235,03 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections, 234 370,58 euros d'opérations patrimoniales.

Ensuite, on a les transferts de crédits, toujours dans la section d'investissement : 447 588,69 euros sur l'opération Mastaba, 250 000 euros sur l'opération ZAC des Champs-Philippe, 149 224,92 euros sur l'opération centre aquatique, 16 000 euros sur l'opération équipement informatique.

Ensuite, on a les avances forfaitaires : 78 388,93 euros sur l'opération rue du Moulin Bailly, pour les avances forfaitaires donc, 52 365 euros sur l'opération médiathèque et 3 465,34 euros sur l'opération centre technique municipal.

Toujours en dépenses section d'investissement : 2 577 533,22 euros d'annulation de crédits, dont 1 921 343,50 euros de subventions d'équipement versées, 466 764,80 euros de constructions, 149 224,92 euros de frais d'études, 21 400 euros d'immobilisations corporelles, 15 000 euros de brevets et concessions.

Maintenant, on va voir les recettes.

En section de fonctionnement : 1 476 120,03 euros de crédits abondés dont 774 759 euros de compensation de la perte des bases de TP, 409 926 euros de remboursement de charges sociales et de prévoyance, 249 235,03 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections, 42 200 euros de participations du Conseil général 92 aux espaces verts.

En section d'investissement maintenant, toujours les recettes : 3 253 475,77 euros de recettes supplémentaires dont 1 500 000 pour le remboursement de l'avance de trésorerie à la SCEM pour la ZAC, 600 937,61 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections dont 44 053,90 euros d'amortissement, 234 370,58 euros d'opérations patrimoniales.

Ensuite, nous avons 52 365 euros sur l'opération médiathèque, avances forfaitaires, 78 388,93 euros sur l'opération rue du Moulin Bailly, avances forfaitaires, 3 465,34 euros sur l'opération centre technique municipal pour le retour des avances forfaitaires.

Ainsi, on arrive au résultat suivant : l'équilibre général entre les deux sections s'obtient en augmentant le financement complémentaire de la section d'investissement par la section de fonctionnement pour 783 948,31 euros. Ce qui permet de réduire le produit attendu de l'emprunt pour 4 350 570,50 euros.

Ce n'est pas tout parce qu'à la suite de cela, il y a une modification complémentaire, un additif en quelque sorte, qui va un peu changer les choses, mais de peu quand même.

La dépense suivante, en section de fonctionnement, est de 20 000 euros de cotisations pour assurance du personnel.

Ainsi, l'équilibre général entre les deux sections est corrigé de ce montant et s'élève maintenant à la nouvelle somme de 763 948,31 euros pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui ramène la réduction du produit de l'emprunt à 4 330 570,50 euros.

Je vous demande, mes chers collègues, de donner votre accord sur ces modifications.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Chaillet. Vous avez fait référence aussi à l'additif.

Questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Chaillet, merci pour votre présentation. Je souhaiterais que, sur quelques imputations, vous rentriez un peu plus dans le détail.

On va commencer par les dépenses de fonctionnement, dans l'ordre du rapport que vous nous avez présenté.

Tout d'abord, sur l'alimentation, vous nous proposez de diminuer les crédits de 54 800 euros. Comment expliquez-vous cette diminution de crédits ? Est-ce une baisse de fréquentation de la restauration scolaire ? Une baisse du coût de revient des repas ? Comment on explique cela ?

M. Chaillet

Pour moi, c'est une constatation, mais je n'ai pas le détail de cette diminution de 54 800 euros.

M. Macé

D'accord.

M. Hervo

C'est l'épaisseur du trait, 54 800 euros, ce n'est pas grand-chose !

M. Macé

Oui, mais si vous diminuez, c'est que vous estimez que la prévision est ajustée maintenant en fonction d'éléments que vous avez. Ce sont les éléments que vous avez qui seraient bien d'être connus par l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Chaillet

La plupart du temps, on prévoit quand même un tout petit peu plus que le poste à pourvoir, donc 54 800 euros, ce n'est pas une somme importante, pour l'alimentation.

M. Macé

Oui, cela ne représente qu'un pourcentage donné, qui est loin de représenter l'intégralité de la dépense, on est bien d'accord, Monsieur Chaillet, mais c'est quand même une somme qui n'est pas si neutre que cela, quand même !

En ce qui concerne maintenant le 6132, locations immobilières, vous augmentez ce chapitre budgétaire de 30 700 euros. Quelles sont les dépenses que vous aller financer avec cette somme supplémentaire par rapport à votre prévision du budget primitif 2008 ?

M. Chaillet

Cela correspond à plusieurs postes, notamment la location Bois-Colombes qui est un poste important, la boucherie rue Sartoris... qui donne rue Sartoris et 16 rue Voltaire, qui font partie de cette somme.

M. Macé

Je vous remercie.

Pour le 617, études et recherches, les 124 528 euros, quelles sont les études en fonctionnement, puisque là, c'est du fonctionnement, que vous allez financer avec cette somme ?

M. Chaillet

C'est uniquement les études d'Ecofinance. C'est une avance qui a été faite au cabinet Ecofinance.

M. Macé

Vous pouvez nous en dire un peu plus ? Ecofinance, c'est l'étude sur les charges salariales ?

M. Chaillet

C'est la rémunération.

M. Macé

D'accord. Je vous remercie.

Vous nous proposez une diminution du 6236, catalogues et imprimés, de 46 600 euros. Vous l'expliquez de quelle manière, cette diminution ? Étant donné que nous avons compris... Je suppose que c'est, entre autres, pour financer le Bulletin Municipal et comme on a un nombre de numéros donné ?

M. le Maire

Ce sont les économies.

M. Macé

D'accord, mais c'est suite au résultat de l'appel d'offres ?

M. le Maire

Oui, vous savez, c'est la discussion qu'on a déjà eue sur le nouveau type de bulletin avec quelque économie !

M. Macé

Je vous remercie.

Ensuite, vous proposez 12 600 euros de diminution de réceptions. La prévision était donc peut-être excessive au niveau du BP ? Vous avez fait quelques ajustements ?

M. Chaillet

Oui, probablement que c'était un peu trop fort. Ce n'est pas une somme très importante non plus.

M. Macé

En ce qui concerne maintenant les recettes, le 748 311, qui est sur la page suivante, compensation de perte de bases d'imposition TP, donc cela correspond à la diminution, qu'on avait constatée au niveau du budget primitif 2008, des bases sur la taxe professionnelle compensée par le détail, étant donné qu'on diminuait de plus de 5 %. C'est bien cela ?

M. Chaillet

Tout à fait.

M. Macé

Et donc, vous avez reçu la notification définitive du montant de la compensation qui n'était pas inscrit au BP 2008, c'est bien cela ?

M. Chaillet

C'est cela.

M. Macé

Est-ce que vous pourriez maintenant, sur les dépenses d'investissement, nous dire, donc sur l'étude sur le centre aquatique, les 149 224 euros, cela concerne les différents scénarii possibles et où en est-on de cette étude ?

M. le Maire

Je peux peut-être répondre sur le sujet qui n'est pas financier mais technique.

C'est l'ensemble des études qui nous conduisent à imaginer quel type d'équipement on ferait et comment on le financerait, en particulier tout ce qui est consultations juridiques sur savoir si, oui ou non, on va passer en PPP ou pas, quel type de gestion on choisira (PPP ou pas), et également toutes les études pour les scénarios techniques, qu'est-ce qu'on ferait, est-ce qu'on fait une nouvelle piscine ou pas, est-ce qu'on agrandit la piscine ou pas, est-ce qu'on y laisse la musculation ou pas, est-ce qu'on déménage le tennis ou pas, comment on chauffe le futur équipement, enfin, bref, tout cela.

M. Macé

Je vous remercie de vos explications, Monsieur le maire.

Sur l'état d'avancement de cette étude, on en est où ? On est déjà dans un document qui existe, avec l'ensemble des hypothèses que vous venez d'évoquer ? On n'en est qu'au début ou au milieu de l'étude ? Pour connaître un peu le calendrier et nous dire, à ce moment-là, l'étude sera connue quand et présentée, je suppose, aux prochaines commissions municipales.

M. le Maire

Je pense qu'on pourra en discuter en commission au printemps ?

Qu'est-ce que vous en pensez, Monsieur Dransart ? Le timing vous paraît bon ?

M. Dransart

Oui, je confirme. Là, on a eu les dernières études pour l'optimisation énergétique. Maintenant, il ne nous reste plus qu'à décider quelle orientation on va prendre.

M. Macé

Je vous remercie.

La diminution, Monsieur Chaillet, sur le 2042, subventions d'équipement, qui diminue de près de 2 millions d'euros, de 1 921 000 euros, correspond à quelles subventions que la Ville attendait ?

M. Chaillet

Les 1 921 000 euros vont vers l'opération ZAC.

M. Macé

ZAC dite des Champs-Philippe ?

M. Chaillet

Oui.

M. Macé

Est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur l'opération 05-010, Mastaba ? Tout d'abord, le montant à ce jour inscrit dans les différents budgets sur le 2313, c'est-à-dire au niveau de la construction. Là, vous rajoutez 446 288,69 euros.

Deuxièmement, où on en est aussi sur cette opération ? Il y avait plusieurs calendriers qui nous avaient été adressés. On était arrivé à une ouverture prévue, je crois, de mémoire, septembre 2008. À ma connaissance, aujourd'hui, cet équipement n'est toujours pas ouvert au public, donc aux Garennois. Donc, de savoir où on en est : est-ce qu'il y a eu des problèmes, à un moment donné, de travaux, d'aménagement, de mise aux normes accès handicapés, qui expliqueraient éventuellement ces inscriptions supplémentaires ?

M. le Maire

Si vous me le permettez aussi, comme c'est un élément technique, Monsieur Chaillet ?

En fait, ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est le transfert du 2313. Pour le 2313, vous avez 466 764,80 euros, vous les retrouvez exactement. En gros...

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est une inscription différente. On individualise. Donc, cela apparaît sous forme « Mastaba », alors qu'avant c'était sous forme « constructions ».

Maintenant, sur la réalité, parce que budgétairement, il n'y a pas de différence, nous avons une difficulté importante sur la question des évacuations de fumées incendie, désenfumage, puisque vous savez que c'est un établissement qui est en sous-sol, donc il est important que ces éléments soient traités. Et donc, c'est cela qui a fait prendre du retard à l'opération.

Alors, quand ce sera ouvert ? J'aurais aimé pouvoir vous donner une réponse... M. Hervo me dit : « le printemps », mais comme il ne dit pas l'année ! (*Rires.*) Je ne sais pas !

En plus, je suis assez sérieux, Monsieur Macé, quand je vous dis cela.

M. Macé

Je vous remercie.

Est-ce que vous pourriez nous donner, aujourd'hui ou plus tard, le montant – comme c'est maintenant une opération individualisée, il me semblait bien, d'ailleurs, que cela n'avait pas été individualisé jusqu'à maintenant – donc, le montant de ce que nous avons dépensé en termes de travaux et, évidemment, cette nouvelle somme, même si je comprends votre explication, pour connaître un peu le coût total des travaux réalisés ?

M. le Maire

Je ne l'ai plus en tête. Je vous le ferai parvenir, je ne l'ai plus en tête. J'ai un chiffre en tête, mais si je le lâche et qu'il est faux ! Donc, je ne vous le lâche pas !

M. Macé

Si vous ne pouvez pas nous le donner, vous nous le donnerez une autre fois, cela ne me pose pas de souci !

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres questions aussi précises que celles de M. Macé ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais revenir plutôt sur l'ensemble parce qu'effectivement c'était un peu difficile à suivre, parce que ce n'était pas dans le même ordre que les postes, donc on passait de l'un à l'autre.

Mais, globalement, je voulais rester sur l'approche globale qui... en fait, on constate un budget, un estimé en retrait par rapport au budget primitif et donc on vire cette somme en autofinancement d'investissement. Et cela, vous l'avez déjà fait l'année dernière et c'est un acte de bonne gestion, puisque cela réduit l'endettement et cela constate une apparente économie sur le budget primitif.

Moi, mon propos était le fait qu'il faut rappeler que ce budget primitif justifiait une forte hausse des recettes des taxes locales et notamment le changement de taux faisait que cela générait 500 000 euros de prélèvements supplémentaires qui étaient apparemment justifiés par le budget primitif qui était en face.

Quelque part, au final, avec ce constat des 783 000 euros, on a finalement augmenté le taux de prélèvement sur les Garennois pour finalement augmenter l'autofinancement sur les investissements.

À l'heure où beaucoup d'incertitudes se prolongent sur la situation économique globale et garennoise en particulier, je voudrais éviter qu'on refasse cette manip – je dis manip ! Bon... cette opération – de cette manière-là, parce qu'au moment où on a voté le budget primitif 2008, je rappelle qu'on n'avait pas les estimés 2007, donc quelque part on n'avait aucun point d'appui pour dire : est-ce que ce budget, en tant qu'estimation, en tant que prévision, est-ce qu'il était étayé ou pas ?

Si on n'a pas ce débat sur le budget primitif, après, forcément, vous êtes obligés de mettre les recettes en face. Alors que cela me paraît important de se poser cette question avant le vote du budget primitif, pour éviter d'avoir à augmenter les taxes, pour, ensuite, constater qu'on en met une partie en section d'investissement.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Je vais quand même dire que, certes, nous augmentons l'autofinancement, ce qui est bien, vous l'avez souligné, mais nous réduisons aussi le besoin de recours à l'emprunt. Et, en cette période que nous connaissons et que je ne commenterai pas, le fait de diminuer le recours à l'emprunt n'est pas non plus absolument une mauvaise chose.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler qu'un certain nombre de nos collègues dans cette salle, et je vous renvoie au Journal Officiel, nous reprochaient... reprochaient à la majorité il y a quelques mois encore, je crois que le mot précis, c'est « de n'être pas suffisamment audacieux » en matière de recours à l'emprunt. La lecture des journaux chaque jour montre jusqu'où l'audace a amené certains en matière de recours à l'emprunt et d'un maniement d'une économie virtuelle !

Je crois qu'il faut aussi, dans le jugement que vous faites et qui était très intéressant, Monsieur Conway, il faut aussi balancer ce que vous dites par la reconnaissance que nous réduisons aussi le recours à l'emprunt, ce qui est très important. L'emprunt d'aujourd'hui étant l'impôt de demain, comme tout le monde le sait, selon le vieil adage !

Vous voulez reprendre la parole, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vous remercie, Monsieur le maire.

J'avais deux points.

Le premier en réponse à votre remarque.

Il y a une manière aussi de réduire l'emprunt qui est d'étaler les investissements dans le temps. Et cet étalement dans le temps, un des outils – je reviens dessus, je suis désolé, mais c'est ma marotte ! –, c'est les plans pluriannuels d'investissement sur lesquels on n'a toujours pas eu ce débat ni en commission ni en Conseil Municipal. Mais je pense que c'est vraiment la clef de voûte pour ensuite hiérarchiser les priorités.

Là, on constate une économie, mais c'est en fait un prélèvement qu'on a fait sur tous les Garennois et sur lequel... il faudrait bien qu'on revienne dessus.

La deuxième... L'autre question, c'était concernant... Là, je voulais avoir une précision par rapport à la compensation de perte de base d'imposition de la taxe professionnelle. Est-ce que vous pouvez me réexpliquer la mécanique, à savoir : j'avais compris qu'il y avait eu une erreur d'imposition de la taxe professionnelle, je crois que c'était en 2007, qui fait que La Garenne-Colombes avait profité de cette erreur en 2007. Et, dans le budget primitif 2008, on avait anticipé, en fait... enfin, on avait acté une baisse pour revenir à la réalité.

La question, c'est : est-ce que c'est exceptionnel que cela vienne compenser en 2008 ? Est-ce que c'est susceptible de se reproduire ? Quel est l'arbitrage rendu et à quel niveau ?

M. le Maire

Monsieur Conway, il s'agit d'une erreur qui a été faite par les services de l'État. Comme vous le savez, les services de l'État nous ont annoncé une diminution prévisionnelle des recettes liées à la taxe professionnelle sur le calcul lié à PSA. Ce n'est pas PSA qui est en cause, c'est les services de l'État à propos de la recette liée à PSA.

Et donc, nous avons vu arriver une recette inattendue de 774 000 euros. Je crois que personne ne va s'en plaindre, c'est plutôt agréable ! Je crois me souvenir que, du coup, l'erreur va être compensée sur trois années : 774 000 cette année, 500 l'année prochaine et 300 dans deux ans.

Aujourd'hui, on a la connaissance des versements pour l'année prochaine, comment dire... je crois que... Comment exprimer cela ? Mon indignation devant l'erreur des services de l'État est compensée par mon plaisir de cette compensation inattendue. 774 000 euros de recette inattendue. Là, typiquement, quand on a fait le budget en mars, on ne pouvait pas imaginer que l'État avait fait une erreur !

Si votre question, c'est : est-ce que cela va recommencer ? Je ne sais pas. Le moins possible. Il faut que ce soit dans ce sens-là, bien sûr.

M. Conway

Pour moi, j'avais compris, au moment du vote du budget primitif 2008, que l'erreur s'était produite en 2007, c'est-à-dire que vous aviez constaté une hausse de la taxe professionnelle très forte de 2007 sur 2006. De la participation à la Commission de finances où j'avais été invité, j'avais compris que c'était une erreur, qu'on ne s'était pas posé de question sur cette zone, en se disant « trop content de l'avoir » et qu'en 2008, on avait notifié qu'il s'agissait en 2007 d'une erreur. Ce n'est pas le cas, alors ?

M. le Maire

Non. En plus, cela marche dans l'autre sens, puisque nous voyons apparaître dans nos caisses une recette supplémentaire. Je n'ai pas le souvenir de cela, mais on regardera.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais intervenir sur deux points.

Tout d'abord, sur la dette. Je pense que vous visez nos propos. Quand on avait discuté du BP 2008, il me semble, ce que nous avons dit et ce que je maintiens, c'est que, tout d'abord, de s'endetter pour investir n'est pas quelque chose de scandaleux, bien au contraire. Tout le monde le fait, tout le monde est obligé de le faire. De dire qu'il ne faut pas recourir à l'emprunt me paraît, dans une économie dans laquelle nous vivons depuis des années – ce n'est pas seulement aujourd'hui –, impossible et qu'on investisse pour les générations futures en empruntant ne me paraît pas quelque chose qu'on ne peut pas envisager. Quand vous dites... et vous avez en partie raison, mais si je peux me permettre, vous avez en partie tort...

M. le Maire

C'est déjà pas mal ! Ce soutien partiel me ravit, Monsieur Macé !

M. Macé

Dire que certaines collectivités sont aujourd'hui en difficulté par des emprunts dits toxiques, c'est une réalité. Fort heureusement, d'une manière générale, ce ne sont pas déjà toutes les collectivités et certaines ont emprunté d'une manière tout à fait judicieuse et aujourd'hui leur emprunt ne pose pas de difficulté. Donc, je ne vois pas pourquoi la Ville de La Garenne-Colombes ne pourrait pas emprunter, comme d'autres Villes, d'une manière judicieuse, permettant d'avoir un programme d'investissement à la hauteur de ses ambitions et surtout des besoins par rapport aux habitants.

Ma deuxième remarque concerne ce que vous venez de dire par rapport à la taxe professionnelle. Je suis un peu étonné de vos propos quand vous indiquez qu'il s'agit d'une erreur de l'État.

Quand on voit les notifications *a priori* obtenues par la Ville sur les bases de taxe professionnelle, on aboutit à une diminution de ces bases liées, comme vous l'avez... je crois qu'on l'avait tous constaté par rapport, entre autres, à PSA. Et ensuite, le mécanisme, ce n'est pas une faveur et ce n'est pas l'État qui dit : « Je me suis trompé, donc je vous verse de l'argent », c'est tout à fait prévu par la loi de finances, il me semble, un mécanisme qui fait que, quand une Ville perd plus de 5 % de ses bases, elle est compensée. Donc, c'est la logique tout simplement de l'application de la loi de finances.

Et pour préciser à notre collègue M. Conway, ce mécanisme, combien de temps va-t-il durer ? Malheureusement, il va durer un temps très peu long parce que l'année prochaine, c'est-à-dire en 2009, on sera compensés, de mémoire, à hauteur de 50 % et la troisième année, de plus rien du tout.

Après, que vous n'ayez pas considéré – et cela, c'est votre choix – qu'on pouvait, dès le budget primitif 2008, inscrire un minimum de compensations de l'État, c'est votre choix, mais aujourd'hui l'État applique tout simplement la réglementation. Il ne nous fait pas une faveur et ne reconnaît pas qu'il s'est trompé, il fait juste l'application de la loi de finances.

C'est pour cela qu'il faut qu'on soit précis. Et, même si, en 2007, les bases avaient augmenté pour des raisons de déclaration des entreprises, on sait très bien que les bases de taxe professionnelle font des yo-yo d'une manière très fréquente aujourd'hui, malheureusement, et les Communes ne peuvent qu'acter un certain nombre de choix d'entreprises et, malheureusement, des départs ou des délocalisations.

Donc, tout simplement, c'est le mécanisme de l'État.

M. le Maire

Vous avez partiellement raison, Monsieur Macé.

M. Macé

C'est déjà bien aussi, alors ! (*Rires.*)

M. le Maire

Évidemment, il y a une compensation prévue, vous avez raison, mais, en même temps, je confirme qu'il y avait une erreur sur les bases. Je vous confirme en plus qu'il y avait une erreur sur les bases.

On passe au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

3 voix contre : M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL

1 abstention M. CONWAY

1.4 – Budget assainissement – Affectation du résultat.

M. Chaillot

Mes chers collègues, à l'issue de la journée complémentaire, l'exécution du budget 2007 fait ressortir un résultat de fonctionnement de 130 301,61 euros. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté d'un montant de 280 868,14 euros, l'excédent de fonctionnement prévisionnel est donc de 411 169,75 euros. La section d'investissement présente, quant à elle, un solde d'exécution négatif de 448 205,72 euros, tandis que le solde des restes à réaliser laisse apparaître un excédent de 31 250 euros.

Il en résulte un besoin de financement total de la section d'investissement de 416 955,72 euros.

Je vous propose, par conséquent, de reprendre au budget supplémentaire 2008 l'excédent de fonctionnement 2007 s'élevant à 411 169,75 euros et d'en affecter la totalité en réserve d'investissement.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Dans la foulée, il y a la DM1 du budget d'assainissement. On peut voir les deux en même temps.

1.5 – Budget assainissement – Décision budgétaire modificative n° 1.

M. Chaillot

Mes chers collègues, avec l'affectation du résultat de l'exercice 2007, je vous propose les virements de crédits suivants.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 comprend les dépenses suivantes.

En section de fonctionnement, 500 euros de crédits supplémentaires pour les redevances et concessions.

En section d'investissement, 448 205,72 euros de crédits supplémentaires pour le résultat reporté d'investissement et 113 800 euros de crédits annulés suivant ces deux postes : frais d'étude, 60 900 euros, et constructions, 52 900 euros.

Les recettes suivantes maintenant.

En section de fonctionnement, 500 euros de crédits abondés par un excédent attendu sur la redevance d'assainissement collectif.

En section d'investissement, 411 169,75 euros de recettes supplémentaires pour la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé, ce qui permet de réduire le produit attendu de l'emprunt pour 76 764,03 euros.

Je vous demande, mes chers collègues, de donner votre accord sur ces modifications.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux points, qui sont liés, bien sûr ? Pas de question sur le budget assainissement.

On vote l'affectation du résultat. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

Et ensuite, la DM1. Abstentions ? Contre ? Pour ? Merci. Unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

1.6 – Transfert à l'immobilière 3F des garanties d'emprunts accordées à la Résidence Urbaine de France auprès de la Caisse des Dépôts.

Mme Labrousse

Merci, Monsieur le maire.

Nous avons, par délibérations du 19 décembre, accordé la garantie pour le remboursement de huit emprunts d'un montant initial de 2 805 266 euros contractés par la Résidence Urbaine de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Résidence Urbaine de France va céder au 1^{er} janvier 2009 une partie de son patrimoine et des emprunts ayant servi à financer ce patrimoine à l'Immobilière 3F.

Les taux, conditions et autres caractéristiques des emprunts sont celles prévues par les délibérations du 19 décembre 2000.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir accorder le maintien à l'Immobilière 3F des garanties d'emprunts accordés à la Résidence Urbaine de France et d'autoriser M. le maire à intervenir à la convention de transfert des prêts

qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Commune aux emprunts mentionnés.

M. le Maire

Très bien, Madame Labrousse.

Y a-t-il des remarques particulières ?

C'est un renouvellement pour la garantie d'emprunts et puis, on est passés de 3,5 à 2,8. Cela nous garantit moins qu'avant parce que la Résidence Urbaine de France n'a probablement pas dépensé la somme qui était initialement garantie.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai une question. Donc, ce patrimoine, cela concerne quel type de... ? C'est des logements sociaux ?

M. le Maire

3F, c'est un bailleur social.

M. Conway

À La Garenne-Colombes, cela concerne quel ensemble ?

M. le Maire

Quel immeuble ? De mémoire, rue de l'Aigle, quasiment en face, pas loin de la crèche... Non, pardon, rue Jean Bonal. Il y a un immeuble, rue Jean Bonal, en face de la crèche. Et rue de l'Aigle... Non, pardon, excusez-moi, avenue Joffre, 32 logements avenue Joffre et 20 logements au 33, rue Sartoris, ce qui fait 52 logements.

M. Conway

D'accord.

Ce changement de gestionnaire ne change en rien la nature... les loyers ?

M. le Maire

Il s'agit d'une opération entre deux bailleurs qui se vendent des appartements.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY*

1.7 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2009.

M. Chaillet

Mes chers collègues, je vous propose d'autoriser M. le maire à ouvrir une avance sur les crédits d'investissement du budget primitif 2009, suivant le tableau détaillé par postes dont le total s'élève à 5 224 714,74 euros.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ?

Simplement, comme chaque année, le budget étant voté en mars, il faut avoir quelque argent à dépenser entre janvier et mars, donc je propose d'ouvrir 25 % du budget de l'année dernière, comme prévu par la loi.

Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Au niveau de l'autorisation des crédits d'investissement, je voulais aborder l'aspect fonctionnement et notamment ce qui se passe dans toutes les communes actuellement, où, devant la situation, différentes mairies anticipent des économies avant le vote du budget primitif.

Ainsi, à Colombes, ils ont pris la décision de supprimer la cérémonie de vœux aux personnalités pour faire une économie de 50 000 euros et pour que cette somme soit ventilée vers les différentes associations caritatives de la commune. Vous avez également... ils ont décidé également de diminuer leurs frais en matière d'illuminations de fin d'année, où le coût total s'élevait à 450 000 euros. Asnières va diminuer de 40 % ses illuminations de Noël. Boulogne-Billancourt va réduire de plus de la moitié les illuminations pour économiser 400 000 euros. Puteaux va renoncer à faire venir de la neige. (*Rires.*)

Il y a des bons côtés !

Vous-même, Monsieur le maire, vous avez symboliquement donné...

M. le Maire

Pas pour moi !

M. Conway

... donné la mesure de cela. Je souhaiterais que l'on se pose également la question des économies sur notamment la cérémonie des vœux et de voir si c'est une somme qu'il faut engager au même niveau que les années précédentes.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je crois qu'il faut aussi comparer ce qui est comparable. Quand vous dites « les autres Villes font des économies, par exemple, sur Noël et les fêtes de fin d'année », j'entends bien. De mémoire, je n'ai pas le chiffre en tête, bien entendu, mais la Ville de Puteaux doit faire probablement – tenez-vous bien ! – 1,5 million d'euros de dépenses d'illuminations de Noël. Donc qu'ils gagnent 50 000 ou 100 000 euros dessus, c'est bien, mais... voilà !

Vous nous annoncez : telle autre Ville, qui est à 450 000 euros – je ne sais plus laquelle mais peu importe –, va faire une économie, soit, mais nous, je crois – il faudra que je vérifie – on doit être à moins de 100 000 euros déjà ! Donc, nous avons un niveau de dépenses qu'on a déjà contraint.

La vraie question, je crois, Monsieur Conway, au-delà de l'aspect un peu démagogique d'un certain nombre de propositions, puisqu'on me l'a reproché pour la diminution de mes revenus, de mon indemnité, je peux peut-être aussi dire que, quand telle Ville a supprimé les vœux en disant « je donne aux associations caritatives », tout le monde s'est regardé un petit peu en souriant aussi parce qu'on sait très bien que ce sont aussi des transferts.

Non ! La vraie question qui va se poser – et là, je vous suivrai –, c'est lors du budget qu'on va voter ensemble en mars : c'est où se situe notre dépense de fonctionnement. L'investissement, c'est un débat parce que l'investissement, comme le disait fort bien M. Macé, c'est aussi un investissement pour demain, cela entre dans le patrimoine de la Ville.

En revanche, sur le fonctionnement, là, il faudrait qu'on ait un débat sévère sur : où met-on l'évolution de la dépense de fonctionnement ; sachant qu'elle est contrainte en partie. C'est là-dessus qu'on verra. Plus du global plutôt que de dire : « Regardez, j'ai baissé les illuminations de Noël. »

Encore une fois, si on est à 100 000, cela demande à être confirmé, on doit être à moins de 100 000 pour les illuminations de Noël de chez nous, quand certains sont à 1,5 million ou 2 millions, j'entends bien qu'il est intéressant pour eux de faire des économies, mais nous, à 100 000... !

Mais c'est une question intéressante. Enfin, c'est une remarque intéressante.

Je vous en prie ?

M. Conway

Je voudrais juste que vous précisiez pourquoi vous considérez que c'est démagogique.

M. le Maire

De diminuer... ?

Parce qu'on sait très bien... enfin, on sait très bien... je pense que... je fais l'hypothèse que le transfert d'une somme à une autre somme n'est peut-être – à vérifier – que, en réalité, l'observation que la dépense des associations auraient de toute façon augmenté, et donc, ce n'est pas parce qu'on a diminué telle dépense qu'on augmente telle subvention. Il n'y a pas de relation de cause à effet.

Moi, quand je vous ai dit que je diminuais mes rémunérations, je ne vous ai pas dit « et je vais verser au... je ne sais pas, moi... au CCAS... »

Pas aux adjoints, non ! (*Rires.*)

... au CCAS ». Je veux dire que c'est idiot. Ou bien il y a un besoin ou bien il n'y a pas de besoin. Les sommes ne sont pas affectées. Dire que telle somme est affectée, d'abord cela ne veut rien dire au plan comptable et il y a un petit côté médiatique. La somme affectée, l'économie affectée, cela n'existe pas, puisque le budget est global. C'est en cela que c'est médiatique.

M. Conway

Je n'avais pas compris où se situait la démagogie, donc je voulais vérifier.

M. le Maire

Il y a un côté médiatique qui ne vous a pas échappé, Monsieur Conway.

M. Conway

Si, cela m'avait échappé.

M. le Maire

Je vous ai éclairé.

M. Conway

La démagogie, ce serait que l'augmentation de ces subventions à ces associations effectivement n'augmente pas.

Dans le propos des économies qui étaient faites, la réalité, ce qui est important, c'est, oui ou non, est-ce que le montant des moyens accordés à ces associations augmente ou pas.

M. le Maire

Ce n'est pas lié.

M. Conway

Ce n'est pas lié, je suis d'accord, mais si le résultat est que cela augmente, c'est significatif.

Ce que je voulais dire, l'exemple des économies portait sur deux choses. Il portait sur les illuminations et il portait aussi sur la cérémonie des vœux.

Est-ce que vous pouvez rappeler quel est le budget de La Garenne-Colombes là-dessus ? Et est-ce que vous envisagez de faire une économie là-dessus ? Puisque c'est des dépenses qui vont impacter le budget primitif 2009 avant qu'il soit voté.

M. le Maire

Je n'ai pas de réponse précise. Elle vous sera donnée dans le budget primitif. Je ne l'ai pas en tête, mais je parierais assez fort qu'elle est de l'ordre de celle de la Ville de Colombes que vous avez citée.

M. Conway

Donc il y a une marge de manœuvre.

M. le Maire

Question de choix.

M. Conway

Et vous, quel est votre choix ?

M. le Maire

Les vœux, c'est dans deux semaines. C'est un peu difficile. J'entends bien que vous nous disiez deux semaines avant : « Il ne faut pas faire de vœux », mais la discussion aurait pu peut-être avoir lieu avant ! Je comprends que vous vous réveilliez parce que vous avez vu l'exemple médiatique des Villes voisines en disant : « Tiens, il y a quelque chose à faire » ! La prochaine fois, il faudra se réveiller un peu avant !

M. Conway

Il y a deux choses.

La première, c'est que nous venons de recevoir l'invitation, pas plus tard qu'hier, et deuxièmement, c'est dans un mois.

M. le Maire

Oui, mais il ne vous a pas échappé que cela avait lieu tous les ans ! Vous me dites « Je l'ai reçue hier », mais, comme par hasard, c'est curieux, le 25, c'est le jour de Noël et le 1^{er} janvier, c'est le jour où on a des vœux !

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Excusez-moi, mais je ne suis pas trop d'accord sur le sujet de dire « on arrête telle ou telle fête ». Pour moi, c'est purement démagogique. En fait, il s'agit de savoir au final où sont les économies. On parle de crise, on va l'aborder l'année prochaine assez fortement. La seule chose qui nous intéresse au niveau d'une mairie et collectivité, c'est : est-ce que, du coup, on aura un prélèvement moindre, par exemple, au niveau des différents contribuables ?

Sur le reste, aujourd'hui, moi, je reste toujours avec la même analyse, c'est : quelle adéquation de service on fait face à un impôt ? Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, en pleine crise, il faille arrêter toute manifestation parce que, derrière, il y a des entreprises, il y a des sociétés qui fonctionnent. Aujourd'hui, je pense qu'un traiteur, enfin, tous ceux qui participeront à la fête de La Garenne-Colombes n'apprécieraient pas forcément de voir leur budget diminuer de x %, alors que le contribuable, lui, paie toujours de la même manière.

Aujourd'hui, la fête, elle est prévue. Je pense que le budget a été plus ou moins réalisé.

Après, on peut se dire : quelle économie – effectivement, ce sera à réfléchir pour l'année prochaine – on souhaite faire si vraiment on veut diminuer la pression fiscale parce que cela devient un objectif, à ce moment-là, collectif de dire : on diminue la pression, mais fortement, fiscale parce que, derrière, il y a une crise et que des gens vont devoir supporter derrière et on va avoir des difficultés en termes de chômage ou d'autres situations, mais c'est un choix qui n'est pas forcément adéquat par rapport aussi à certains services que l'on rend.

Aujourd'hui, on est peut-être contents d'avoir des crèches qui fonctionnent au nombre des propositions et aussi des activités, des fêtes, des animations au sein de la ville. En termes de crise, je ne suis pas sûr qu'il faille tout arrêter et avoir un budget malthusien qui consiste à tout réduire et à finalement faire un effet boule-de-neige en termes de crise.

C'est une réflexion qu'il faut mener l'année prochaine. C'est un vrai choix politique, mais la restriction, la démagogie de dire « on arrête toute fête, toute manifestation », pour le mettre où, dans le même budget, et conserver finalement... et ne pas diminuer la pression fiscale derrière, je n'y vois pas trop, trop d'intérêt. Je pense que c'est plus, effectivement, du démagogique et du m'as-tu-vu, clairement !

Aujourd'hui, arrêter une fête, c'est mettre mal des entreprises qui vont intervenir dans quelques semaines à cette fête. Et puis, voilà, une fois de plus, le misérabilisme, franchement, en politique, je ne pense pas que ce soit quelque chose de très audacieux. Moi, cette attitude-là, pour moi, c'est du misérabilisme et, malheureusement, cela n'amènera pas grand-chose dans une relance économique, qu'on espère... prévue dans un ou deux ans *a priori*, d'après les modèles d'analyse économique.

(Applaudissements de la majorité.)

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

Oui, Monsieur Conway, vous avez de nouveau la parole.

M. Conway

Je voulais juste dire deux choses.

La première, c'est que je n'admets pas... J'admets qu'il y ait une position différente, mais je n'admets pas qu'on catalogue cela de démagogique ou misérabiliste.

Vous évoquez le problème des entreprises qui perdraient un marché. Mais quand vous faites un choix d'affectation, si vous faites un choix d'affectation pour redistribuer cette somme-là vers les colis des gens qui se présentent au CCAS, que vous le réattribuez vers un certain nombre de secteurs, vous faites travailler aussi d'autres entreprises. Cela, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que, de la même manière qu'on avait... on était d'accord sur le fait qu'autant c'était significatif du point de vue de l'indemnité du Maire, autant sur le budget, c'était symbolique. Cette symbolique, elle est aussi importante vis-à-vis des gens qui voient la fête se produire et sur laquelle on peut réduire, on peut revoir la manière... le luxe qu'on accorde à ce moment-là, sans forcément supprimer tout. Ce n'est pas la peine de caricaturer les choses.

En tout cas, je pense que c'est une question qu'il faut se poser et sur laquelle on va ne pas reproduire ce qu'on a fait les années d'avant sous prétexte que les années d'avant, c'était fait. C'est : la situation a changé, la perception, le regard des gens autour peut changer par rapport à cette manifestation et je pense que c'est à notre honneur de se poser la question par rapport à l'affectation des sommes sur où sont les priorités.

M. le Maire

Merci, Messieurs. Vous n'êtes pas du même avis et ce n'est pas grave ! Et tant mieux, d'ailleurs !

Pas d'autre remarque ?

Passons au vote. Qui est contre ? 3 contre. Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Le reste. Adopté à la majorité. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY

3 voix contre : M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL

1.8 – Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2009.

M. Chaillot

Mes chers collègues, nous sommes chargés de fixer les taxes, redevances et tarifs divers pour 2009. Il y a lieu de revaloriser les taxes, redevances et tarifs applicables pour 2009.

La liste des tarifs proposés figure en annexe du présent rapport. Vous pouvez la consulter. Dans cette liste, apparaissent deux nouveaux tarifs :

- occupation du domaine public à des fins commerciales pour vente ou exposition, le mètre carré par an : 120 euros ;
- barrage total de la chaussée par jour : 100 euros.

Maintenant, on va parler du droit des places.

Ainsi que la réactualisation du droit des places pour les marchés aux comestibles. Pour ces droits de place, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le taux de réactualisation des droits de place ainsi que le montant de la redevance versé à la Ville, en application de la formule de variation du prix des places et du montant de la redevance, conformément aux articles 20 et 21 de notre contrat de concession des marchés comestibles avec l'entreprise Lombard et Guérin.

La commission tripartite, comprenant la Ville, la société Lombard et Guérin et les représentants des commerçants, a été informée de cette demande d'actualisation et l'a approuvée lors de sa réunion du 19 novembre 2008.

Pour cette dernière, la formule de révision ainsi appliquée fait apparaître une augmentation des tarifs des places de 2,07 % pour l'année 2009 par rapport à ceux votés pour 2008, ce qui porte le montant annuel de la redevance à percevoir pour la Ville à 87 047,64 euros. Pour rappel, le montant de la redevance en 2008 était de 85 282,30 euros.

Sont donc concernés dans cette revalorisation des taxes applicables pour 2009, ce qu'on a vu tout à l'heure : l'occupation du domaine public, le barrage total, les droits de place.

Et se rajoutent donc les postes suivants :

- concessions ;
- taxes funéraires ;
- licences débits de boisson ;
- location de la salle des fêtes ;
- terrasses et étalages ;
- utilisation des installations sportives ;
- droit d'entrée aux thés dansants pour les hors commune ;
- droits d'entrée aux soirées à thème ;

- abonnement pour les déchets industriels et commerciaux ;
- service de l'eau ;
- occupation du domaine public communal ;
- consommations thés dansants, soirées à thème, fêtes de La Garenne-Colombes et autres manifestations ;
- services périscolaires ;
- bibliothèque municipale ;
- parkings,
- culture ;
- piscine municipale.

Il y a de quoi regarder tous ces calculs.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ces tarifs et d'autoriser la Commune à les percevoir.

M. le Maire

Merci. Bravo, Monsieur Chaillet.

Cela se fait chaque année.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce soir, en nous faisant voter les tarifs, nous arrêtons un choix important par rapport aux habitants de notre commune et nous faisons donc des choix politiques marqués par ce que vous nous proposez ce soir.

Des tarifs peuvent sembler peu importants, on parle de 1, 2, 3 euros. Et, à la lecture de votre document, Monsieur Chaillet, on pourrait dire qu'en fin de compte, les tarifs sont peu élevés sur notre ville.

Je crois qu'il faut en profiter ce soir pour donner au moins un cas concret qui nous permettra de bien mesurer ce que vous nous proposez et ce que l'on pourrait peut-être faire autrement.

J'ai pris le cas d'une famille qui a un enfant qui fréquente les structures para-municipales, qui laisse son enfant à la cantine, dans des études dirigées et au centre de loisirs. J'ai abouti, avec les tarifs que vous nous proposez ce soir, à un montant mensuel, quand il y a un mois complet de semaines scolaires, à une facture qui s'élève à 122 euros.

Il me semble, et pour rebondir sur ce que disait M. Ballin, que c'est effectivement un choix et que l'on peut s'interroger légitimement sur le choix que vous nous proposez ce soir, étant donné que vous ne faites pas de différenciation, quel que soit le revenu des personnes qui vont fréquenter ces loisirs, c'est le fameux... vous savez, nous en discutons régulièrement au sein de cette assemblée, de mise en place du « quotient familial ».

Évidemment, quand on voit ces tarifs, je pense, quel que soit ce que nous pouvons les uns et les autres penser, qu'il faut, j'allais dire, vraiment étudier cette question. La situation économique de notre pays, et mondiale, d'ailleurs – elle ne touche pas que la France –, ne peut que, je crois vraiment ce soir, nous interroger collectivement sur une réflexion à mener rapidement sur la mise en place du quotient familial. Je rappellerai que nous sommes la dernière commune du 92 à ne pas le mettre en place, par exemple, pour la cantine.

Voilà, mes chers collègues, notre réflexion ce soir. Elle touche très concrètement la vie de nos concitoyens et je crois que, au-delà de toute polémique et de toute pensée différente, je crois que l'étude, comme on l'a réclamée depuis maintenant longtemps au sein de cette assemblée, d'une étude sérieuse sur cette question, en faisant ensuite des choix, des choix sur le budget de fonctionnement et après, aborder de quelle manière on peut financer ces choix-là, me paraît aujourd'hui plus que d'actualité, indispensable au sein de notre assemblée.

Pour ces raisons et, vous l'imaginez bien, parce que c'est une constante jusqu'à maintenant, nous n'approuverons pas votre projet de délibération.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

3 voix contre : M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL

1 abstention M. CONWAY

II - Services à la Population

Action Sociale

2.1 – Renouvellement de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral.

(Point retiré de l'ordre du jour.)

III – Direction Culture, Jeunesse et Sports

3.1 – Attribution d'une subvention de fonctionnement par le Conseil général des Hauts-de-Seine pour les activités sportives et de loisirs au sein des accueils de loisirs de la commune.

M. Dubois

La Ville bénéficiait du dispositif Kids Club qui permettait à des enfants des accueils de loisirs de bénéficier d'activités payées par le Conseil général. Le dispositif Kids Club a été supprimé par le Conseil général et remplacé par une subvention, déterminée en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent le centre de loisirs. Cette subvention s'élève à 12 700 euros.

Pour la toucher, il faut autoriser M. le maire à signer la convention avec le Conseil général.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Des remarques particulières ? Il s'agit de toucher de l'argent ; je pense que personne ne va s'opposer à cette délibération !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

3.2 – Convention de mise à disposition, à titre onéreux, de la salle polyvalente de l'école élémentaire André Marsault pour l'association « Cœur à Corps ».

M. Dransart

Je vais vous parler d'une nouvelle activité associative qui fait suite à la création depuis quelques années, on l'a vu, de sections liées autour du bien-être, comme le yoga, le hatha yoga, etc., enfin différentes disciplines qui sont liées autour du bien-être.

Aujourd'hui, on a vu cette année une idée naître et proposée par de nouveaux professionnels. Il s'agit de faire de la relaxation. Cela vient un peu en complément du hatha yoga actuellement. On a fait un test au sein de l'AEGC sur cette année, pour voir si cela allait fonctionner. Cela a l'air d'être une discipline qui intéresse les Garennois. Donc, on a décidé de tester cela dans le cadre d'une structure associative indépendante et on propose ici de mettre à disposition de cette association « Cœur à corps » les locaux qu'elle utilise actuellement pour un essai sur six mois. On va voir si cela fonctionne.

Nous vous demandons d'autoriser M. le maire à signer la convention pour 1 euro pour les créneaux du soir sur l'école élémentaire André Marsault, après les cours de M. Demonchy, médaillé récemment.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ? Sur le 1 euro ? Parce qu'il faut une convention.

Je suggère... « Cœur à corps », personne n'est membre de l'association ?

M. Conway

C'est l'usage de faire un essai de six mois, comme cela ?

M. Dransart

Pour l'instant, nous, on a fait déjà un essai en interne dans une section d'AEGC pour voir si, effectivement, il y avait des personnes intéressées, si financièrement, cela pouvait l'être. La personne jugeant maintenant être suffisamment autonome financièrement pour pouvoir monter cette section, elle a décidé de le lancer. Donc, nous, on le fait pour six mois pour des raisons administratives, parce qu'on ne peut pas verser une subvention sur trois ans si cela ne fonctionne pas. Et, au bout de six mois, on reverra la convention, si nécessaire.

M. le Maire

Surtout, six mois... ce que veut dire, Monsieur Conway, ce n'est pas tant trois ans, il demande si ce n'est pas un an. Les six mois, c'est pour finir l'année scolaire ? Oui. On verra au mois de septembre.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci pour « Cœur à corps ».

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

Mme Labrousse, vous nous résumez en une phrase un kilo de papier !

IV - Services Techniques

Voirie, espaces verts

4.1 – Rapports annuels 2007 du SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement et de la crèche Voltaire.

Mme Labrousse

C'est une note de synthèse. Vous avez tous reçu une note de synthèse des différents établissements publics SIPPAREC, SIGEIF, SEPG, SYELOM, SIFUREP ainsi que les rapports d'activité de délégataires de service public, à savoir Lombard et Guérin pour les marchés, la CRC pour la fourrière automobile, Eau et Force pour l'assainissement, People and Baby pour la crèche Voltaire.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux en ayant débattu lors de sa réunion du 8 décembre, je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de cette présentation.

M. le Maire

Merci.

On est passé en CCSPL. Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais en particulier poser une question à M^{me} Margaria en ce qui concerne le rapport sur la crèche rue Voltaire. Dans ce document, il nous est indiqué, c'est la page 3 du document, que l'équipe est composée, entre autres, d'une équipe pluridisciplinaire auprès des enfants. Est-ce qu'on a un peu plus de détails sur la répartition du nombre de postes et de la qualification de ces agents ?

M. le Maire

Vous pouvez répéter la question ? Je n'écoutais pas. Jean-Pierre Hervo me parlait. (*Rires.*)

M. Macé

Page 3, il est indiqué qu'il y a une équipe pluridisciplinaire auprès des enfants. Je voudrais savoir, premièrement, le nombre de personnes qui constituent cette équipe et, deuxièmement, leur qualification, parce qu'il n'y a rien qui indique ensuite ce nombre et ces qualifications.

M. le Maire

Madame Margaria, à cette question surprise ? (*Rires.*) Vous avez la réponse ? Si vous répondez, vous êtes bonne, vous impressionnez tout le monde ! Il y a une sorte de perversité dans la question de M. Macé, qui se frotte les mains !

M. Macé

Non, non, surtout pas.

M. le Maire

Si, si, vous pouvez être sûre qu'il y a de la perversité dans la question ! (*Rires.*)

Mme Margaria

Je peux vous répondre, mais pas dans l'immédiat.

M. Macé

Il n'y a pas de souci.

M. le Maire

Si vous permettez, je vais y répondre, mais pas parce que j'ai la réponse. Mais ce que l'on peut répondre à M. Macé, ce qui est vrai, c'est que le taux d'encadrement et la qualité de celui-ci sont définis par une demande du Service départemental de la petite enfance, bien entendu. Donc, il faut se reporter au document du Conseil général.

M. Macé

Cela, Monsieur le maire, nous le connaissons tous, le document du Conseil général, donc il ne pose pas de problème. Ce n'est pas ce document qui peut poser problème. C'est dans la pratique qu'éventuellement, il est toujours intéressant de voir où nous en sommes par rapport à ces taux d'encadrement.

M. le Maire

Si le contrat est bien respecté ?

M. Macé

C'est tout simplement cela.

Et autre question : je suis étonné *a priori* que nous n'ayons absolument pas d'éléments d'ordre financier. Il me semblait, quand on avait passé la DSP, d'un engagement d'avoir le budget réalisé, il me semble. Donc, je suis un peu étonné ; c'est plutôt un rapport sur le fonctionnement, qui est tout à fait intéressant, au demeurant, mais nous n'avons pas d'éléments financiers sur le budget de la structure et, en quelque sorte, leur compte administratif, pour savoir l'ensemble des postes de dépenses, la participation de la Ville, des familles, tout ce que cela veut dire. Donc, je suis un peu étonné qu'il n'y ait pas ces éléments complémentaires.

M. le Maire

Je vous propose de fournir cela au Conseil Municipal dans une prochaine séance. On fera un point dessus.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste signaler que ce point-là a été soulevé lors du comité consultatif où j'avais fait la demande d'avoir les éléments chiffrés qui avaient été présentés oralement lors de ce comité consultatif et donc d'obtenir de la part de cette structure une présentation automatique de ce montant.

M. le Maire

Très bien. Donc, je vous donnerai cela dans une prochaine séance.

Pas de remarques ? Je crois qu'il n'y a pas de vote sur cette affaire-là ? (*Réponse négative.*)

M. Conway

J'en ai juste une qui s'adresse à Isabelle Juvin-Marleix. C'était concernant la fourrière. Dans le rapport de l'année 2007, on voit, en fait dans la présentation qui avait été faite, est situé, est donné un historique, qui était tout à fait intéressant, du nombre d'enlèvements de 2007 par rapport à 2006. Et on avait des augmentations en quantité assez importante, de 35 %, de 25 %, de 19 % selon les postes. Et, malgré ces augmentations très fortes en volume, le résultat d'exploitation était de 2 000 euros sur un budget de 50 000, donc qui finalement était assez juste.

Donc, la question – je n'ai pas réussi à trouver la réponse en re-consultant le dossier très complet de 2008 – : comment le tarif a évolué par rapport au tarif 2007 ? Est-ce qu'il a augmenté en unités de prestations ? Parce que je trouve que c'est assez dangereux que l'équilibre d'un contrat dépende d'une augmentation aussi substantielle du volume d'enlèvements.

Je voulais savoir un peu quels étaient les éléments de réponse par rapport à cela.

M. le Maire

Réponse ? Cela n'a pas l'air de... !

Mme Juvin-Marleix

Non, mais... !

M. Conway

J'aurais pu poser la question plus tôt dans la soirée !

Mme Juvin-Marleix

Non, ce n'est pas cela, mais, enfin, formulez plus précisément votre question ! Excusez-moi !

M. Conway

Je reformule autrement, peut-être pas précisément mais sur un autre angle.

S'il n'y avait pas eu d'augmentation des enlèvements de 35 % ou de 20 %, le budget 2007 aurait été déficitaire pour la CRC. Qu'en est-il pour 2008, en fonction de ce qui a été voté ? Est-ce que l'équilibre du budget 2008 va dépendre d'un maintien de ce volume d'enlèvements au niveau 2007, qui lui-même est en forte progression par rapport à 2006 ? Ou est-ce qu'il y a une révision des tarifs qui permet d'assurer l'équilibre du contrat, sans dépendre d'un taux d'enlèvements important ?

Mme Juvin-Marleix

On a passé le marché récemment. Vous me permettez de vous répondre très précisément la prochaine fois ?

M. Conway

Oui, sans problème. Je vous dis, j'ai essayé de trouver la réponse et je n'arrivais pas à voir l'évolution en termes tarifaires.

M. le Maire

Je pense que vous trouverez la réponse dans la délibération précédente, quand on a fixé le marché, parce qu'il y avait la formule de fixation de la rémunération du prestataire. Vous trouverez là-dedans, vous devrez la rechercher pour vous.

Mme Juvin-Marleix

Donc, au moins de juin.

M. le Maire

Simplement, si la question, c'est : est-ce qu'il est logique que la rémunération augmente quand le nombre d'enlèvements augmente – c'est cela aussi un peu la philosophie de votre question –, oui.

M. Conway

Non, ce n'est pas cela. C'était le fait que l'équilibre... C'est-à-dire que, s'il n'y avait pas eu cette augmentation, le délégataire aurait été déficitaire. Donc, cela pose question.

M. le Maire

Les tarifs sont fixés par arrêté préfectoral.

Mme Juvin-Marleix

Oui, on n'a pas de marge de manœuvre.

M. le Maire

OK, cela marche !

Demande de point supplémentaire sur ce gros pavé : Monsieur Hervo ?

Appel d'offres ouvert, donc on prend acte.

4.2 – Appel d’offres ouvert – Travaux d’entretien et d’aménagement des voies communales.

M. Hervo

Il s’agit du renouvellement du marché relatif aux travaux d’entretien de voirie. Un marché qui arrive à échéance et qu’il s’agissait de renouveler. Marché à bons de commandes destiné à viser les travaux d’entretien et les petits aménagements de voirie.

Une consultation qui, cette année, cette fois, a connu de la concurrence, alors qu’il y avait peu d’entreprises qui se bousculaient pour concourir les fois précédentes : 5 candidatures et la société UFS, qui était déjà détenteur du marché dans les années précédentes, s’est avérée présenter l’offre la plus avantageuse et a été retenue par la commission d’appels d’offres.

Je préciserai simplement que cette concurrence a conduit à ce que l’offre d’UFS retenue, donc la plus avantageuse, soit en légère baisse de quelques pour cent sur les prix unitaires qui faisaient l’objet de ce marché jusqu’à présent, donc une relative économie, ou en tout cas certainement pas une augmentation des prix.

Je vous demande d’autoriser M. le maire à signer ce contrat, s’il vous plaît.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des remarques ? Des questions ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Oui, juste deux questions.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer, Monsieur Hervo, si le montage de ce dossier a évolué sur un point ? Vous nous indiquez que le minimum de ce marché est à 200 000 euros hors taxes et le maximum à 600 000 : est-ce que ce montant a changé par rapport au précédent marché ? Et est-ce que vous pouvez nous donner un ordre d’idée pour cette année, voire pour 2007, du montant des dépenses par rapport à ce marché ?

M. Hervo

De tête, avec un petit risque d’erreur, je ne crois pas, je pense que les mini-maxi n’ont pas évolué depuis les années précédentes.

Quant au montant des marchés, je l’avais demandé mais je n’avais pas le papier... Et maintenant, on me le passe : le montant des marchés passés dans le cadre de ce bail d’entretien de l’année 2007 est de – j’arrondis – 292 000 euros hors taxes.

Et la prévision... Je ne sais pas ce que veut dire ce chiffre, donc je ne vais pas le citer ! C’est un peu variable d’une année sur l’autre.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Pas d’autre question ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

4.3 – Passation de l’avenant n° 1 au marché de maintenance et d’entretien des aires de jeux, ainsi que de la désinfection des bacs à sable.

Mme Juvín-Marleix

C’est la société Récré Action qui est titulaire de ce marché et pour un montant d’environ 21 200 euros. Ce marché viendra à expiration en octobre 2009 et, d’ici là, il faut passer un avenant... on vous demande de passer un avenant pour la bibliothèque, puisque ce sont des aires de jeux nouvelles qui ont été installées et donc une obligation de maintenance, d’entretien et de désinfection des bacs. Pour un montant, un avenant, qui ne va pas perturber l’économie du marché initial, puisque c’est pour un montant de 1 448,78 euros hors taxes.

M. le Maire

Merci.

Des remarques ? C’est pour la bibliothèque... pour le square de la bibliothèque.

Pas de remarques particulières ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci pour le square de la bibliothèque.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING,

FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

Service juridique, Marchés publics

4.4 – Appel d’offres ouvert – Régie publicitaire des supports de communication de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Il s’agit de la régie publicitaire des supports de communication, c’est-à-dire essentiellement le Bulletin Municipal. On pourrait peut-être traiter simultanément d’ailleurs ces deux délibérations.

En matière de régie publicitaire, il s’agissait de renouveler le marché d’un prestataire pour la récolte des recettes publicitaires. Nous avons eu trois candidats, deux candidatures recevables et, finalement, c’est la société ESER dont l’offre s’est avérée la plus intéressante, la plus avantageuse et donc a été retenue par la commission d’appel d’offres.

Je rappellerai que le prestataire se rémunère par un pourcentage des recettes publicitaires et, par ailleurs, garantit un montant minimum de recette à la Ville, quel que soit son chiffre d’affaires. En l’occurrence, il se rémunère à hauteur de 38 %... la société ESER se rémunère à hauteur de 38 % sur le chiffre d’affaires récolté et garantit un montant de recette annuelle minimale de 95 000 euros hors taxes, alors que l’ancien marché portait sur une rémunération autour de 41 % et un montant minimal garanti de 90 000.

M. le Maire

85 000 ?

M. Hervo

85 000.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des remarques ?

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Nous comprenons bien ce que vous nous avez expliqué, Monsieur Hervo. Donc, en fonction du chiffre d’affaires, la société qui veut obtenir le marché s’engage à une recette garantie de 95 000.

Ma question porte sur le chiffre d’affaires estimé qui pourrait être en diminution par rapport aux 140 000. Est-ce que, dans ces conditions-là, le contrat qui va être signé garantit, quel que soit ce chiffre d’affaires, une recette à la Ville de 95 000 ? Étant donné qu’on peut, si je puis me permettre, avoir non pas quelques doutes mais s’interroger, vu la situation – c’est pareil – économique, que des sociétés soient en capacité toujours d’avoir obligatoirement le même budget en 2009 sur les publicités. Étant donné que, quand on voit les annonceurs par rapport au Bulletin Municipal de la Ville, il y a un certain nombre qui concernent – et c’est très bien, d’ailleurs - des commerçants garennois entre autres. Quel est le mécanisme ? Et est-ce qu’il y a une clause qui permettrait éventuellement, dans le contrat signé, que cette société puisse ne pas verser les 95 000, si évidemment l’économie générale de ce marché ne s’avérait pas être le résultat escompté ?

M. Hervo

La réponse est clairement non. Le minimum garanti est un minimum garanti. Et le chiffre d’affaires global estimé est d’ailleurs le chiffre, la valeur proposée par la société dans sa réponse.

M. Macé

Je vous remercie.

Je pense que nous avons certainement une idée par rapport à l’ancienne société de ce montant de chiffre d’affaires annuel ou pas du tout ?

M. Hervo

Si, on avait une certaine idée, l’ordre de grandeur y est. Je n’ai plus les chiffres précis en tête. Vincent Douaillat, qui est dans la salle, pourrait nous en donner plus

M. le Maire

C’est pareil.

M. Hervo

C’était quasiment pareil. Mais ceci n’est pas... Le chiffre qui figure là est un chiffre confirmé par la société dans sa réponse, ce n’est pas un élément du cahier des charges non contestable et non négociable. La société, en son âme et conscience et à ses risques et périls, a évalué le chiffre d’affaires potentiel à 140 000 euros et s’est donc engagée à reverser, quoi qu’il arrive, un minimum de recette à la Ville de 95 000.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Juste, dernier point, par rapport... Donc, si j'ai bien compris, ce n'est plus la même société par rapport au précédent contrat ? Est-ce que vous vous souvenez du nom de la précédente société ?

M. Hervo

De tête... Là, je ne suis pas dans mon domaine de spécialisation...

M. Macé

Peut-être que M. Perrée s'en souvient, certainement ?

M. Hervo

Peut-être c'était CMP qui était titulaire, Conseil Marketing Publicité, société qui a candidaté mais qui n'a pas fait l'offre la plus avantageuse.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Nous allons voter...

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Petite précision : dans mes souvenirs, globalement les frais de publication, les frais d'impression de ces guides étaient équilibrés par les recettes, cela ne pesait pas sur le budget. C'est le cas, c'est bien cela ?

M. le Maire

Non, je crois que vous confondez avec les guides. Les guides étaient complètement financés, les guides de la Ville, vous savez.

M. Conway

Qui étaient dans le contrat ?

M. le Maire

Les guides de la Ville, mais les journaux, non. Le BM, ce qu'on appelle le Bulletin municipal, non. Lui, il a un budget, d'ailleurs que vous votez... le budget primitif, pour la ligne d'édition de celui-ci, mais c'est seulement pour les guides.

M. Conway

Comme il y a à la fois le Bulletin Municipal et le guide qui sont dans ce marché, comment vous déterminez que cette recette fait que le guide est équilibré et pas le Bulletin Municipal ?

M. le Maire

Parce qu'il y a une comptabilité qui permet à l'intérieur de voir où va la dépense du Bulletin Municipal et où va la dépense en faveur du guide.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

4.5 – Fixation des tarifs de la régie publicitaire du support de communication « La Garenne-Colombes Infos » et du « guide pratique de la Ville » pour 2008.

M. le Maire

C'est la régie publicitaire du support de communication qui propose de fixer les tarifs. Et les tarifs sont les mêmes tarifs que l'année dernière.

Pas de remarques particulières ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Est-ce que vous pouvez donner un historique ? Parce que, en fait, ce qui se passe, c'est qu'il y a un changement par rapport à l'année d'avant, puisqu'on passe sur un autre rythme. Globalement, cela veut dire qu'en termes de tarifs, comment vont évoluer les tarifs ? Quelle est l'augmentation ou pas des tarifs ? D'autre part, quelle est l'évolution en quantité, prévisible là-dessus ?

M. le Maire

Prévisible, je ne sais pas ce qui sera réalisé. Je regarde M. Douaillat, qui est le Directeur de la communication. On verra à l'issue de la première année.

Mais vous me confirmez, Monsieur Douaillat, que c'est bien les tarifs de l'année dernière ?

M. Douaillat

Tout à fait.

M. le Maire

Avec les remises qui sont indiquées en bas. Elles sont indiquées. Vous les voyez en bas, les remises pour un certain nombre de catégories.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Juste un petit point. Est-ce qu'on pourrait savoir, comme le premier numéro de la nouvelle série du Bulletin Municipal est paru le mois dernier, est-ce qu'on pourrait avoir une idée du montant déjà des publicités sur ce Bulletin Municipal ?

M. le Maire

Le premier ?

M. Macé

Oui, le premier. Si vous pouvez nous indiquer cela.

M. le Maire

Je ne le connais pas, mais je vous le donnerai.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY*

Santé, Environnement, Prévention des risques

4.6 – Avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure d'enquête publique).

M. de Boutray

Il s'agit de la société SCI Europe Avenue, située à Bois-Colombes, qui, pour le compte d'un de ses locataires qui s'appelle IBM, sollicite l'autorisation d'exploiter les installations décrites ci-après. Ce sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Toutes les communes situées dans un rayon de 1 kilomètre, à la demande du Préfet, doivent afficher sur le territoire un avis d'enquête publique et émettre un avis.

La demande d'autorisation fait suite au renforcement de la production de froid de la société IBM, qui est avant tout du froid de confort et du froid technique, en liaison avec les besoins exprimés par le futur locataire et les futurs collaborateurs d'IBM.

Le propriétaire bailleur est pétitionnaire de la présente demande.

La demande d'autorisation porte sur des installations de réfrigération, d'une puissance de 639 kilowatts électriques.

L'étude de dangers indique que les activités ne font pas apparaître de risque non maîtrisé et que les installations présentent un faible potentiel de dangers. L'analyse des risques indique également le caractère peu dangereux de l'installation en regard des tiers et de l'environnement, avec des niveaux de risque acceptables qui ne peuvent pas dériver vers l'accident majeur.

Enfin, l'étude d'impact donne des renseignements sur les effets de l'installation. Donc, aucun effet néfaste sur la santé, l'environnement (les aspects de sol, air et eau) et sur le paysage existant n'est susceptible d'être induit par le fonctionnement des installations et activités du site.

La durée de l'affichage de l'enquête était prévue du 3 novembre au 17 décembre et ce dossier est consultable sur le service Santé Environnement.

Nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à émettre un avis favorable sur le projet de cette ICPE.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray. Il s'agit de climatisation, c'est cela ?

M. de Boutray

Oui.

M. le Maire

Pas de remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suggérerais au Conseil d'émettre une réserve sur l'avis favorable, dans la mesure où l'étude d'impact sur l'environnement, qui concluait effectivement à ce risque faible, était faite sur une simulation qui était sur un dimensionnement inférieur à ce que sera l'installation finale. Donc, je suggérerais au Conseil de porter une réserve dans ce sens-là.

M. le Maire

Merci. Je vous rassure, Monsieur Conway, il n'y aura pas de tour aéro-réfrigérante, me souffle-t-on !

Je vous propose de passer au vote sur la délibération telle que je vous l'ai proposée. Qui s'abstient ?

Oui, Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

Mlle Naturel

Vous m'en donnerez peut-être acte, mais il me semble qu'à Courbevoie, ils se sont abstenus. Je voudrais savoir si vous saviez pourquoi.

M. de Boutray

Ils ne se prononcent pas.

Mlle Naturel

Oui, d'accord, mais il y a eu un genre de vote à Courbevoie.

M. Conway

Ce n'est pas la même installation.

M. le Maire

Je ne suis pas au courant. Il faut que vous sachiez qu'il y a des Villes... enfin, je ne sais pas si c'est le cas à Courbevoie et si c'est l'explication, mais sachez qu'il y a des Villes qui décident de principe de ne pas voter sur ces propositions qui nous sont faites. Je ne sais pas si c'est cela ; attention, je n'ai pas dit que c'était cela. Ce serait peut-être une explication mais ce serait intéressant de le savoir.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, M. Conway s'abstient. Qui est pour ? Je vous remercie pour l'air conditionné d'IBM. Adopté à la majorité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, M. MACE, Mlle NATUREL,

1 abstention M. CONWAY.

V - Divers

5.1 – Lecture du rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des Comptes - Débat.

M. le Maire

Chers collègues, vous savez probablement – enfin, vous le savez puisque c'était à l'ordre du jour – que la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France a inspecté la gestion de la Commune de La Garenne-Colombes, la gestion entre 2001 et 2008, selon une procédure habituelle. La dernière fois, c'était... Le dernier rapport date de 2001, je me souviens. Et je l'avais eu, c'était sur la gestion de mon prédécesseur.

Sept ans plus tard, la Chambre régionale des Comptes a refait le même exercice et je dois donc obéir à un formalisme strict qui consiste à vous lire *in extenso* – deux pages, je vous rassure – le rapport de la Chambre régionale des Comptes et ensuite, très formellement, un débat sera ouvert où chacun pourra s'exprimer. C'est un très grand formalisme dans l'affaire ! On ne demande pas, au moins, de vous le lire debout et au garde-à-vous, c'est déjà bien !

Rapport d'observations définitives sur la Commune de La Garenne-Colombes (92) pour les exercices 2001 à 2006.

Je vous lis d'abord le petit résumé de 2 lignes et demie. Comme il n'est pas désagréable, je vous le lis facilement.

La situation financière présente cinq caractéristiques entre 2001 et 2006 : des charges de gestion bien maîtrisées, une capacité d'autofinancement élevée, des dépenses d'équipement peu importantes, un faible endettement et des marges de manœuvre fiscale.

Rappel de la procédure.

L'entretien préalable prévu par l'article L.241-7 du Code des juridictions financières a eu lieu le 27 mai 2008.

Lors de la séance du 24 juin 2008, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées au maire, M. Juvin, le 27 août 2008.

La réponse établie par M. Juvin après notification a fait l'objet d'un courrier en date du 3 septembre 2008, enregistré au greffe de la Chambre le 8 septembre 2008.

Lors de sa séance du 6 novembre 2008, la Chambre a formulé les observations définitives qui suivent. Elles portent exclusivement sur la situation financière.

1 - Les charges

Les charges de gestion (fonctionnement hors frais financiers) progressent de 5,52 % par an en moyenne et en particulier de 5,34 % au titre des dépenses de personnel et 5,5 % au titre des charges à caractère général (voir annexe 1).

Les charges de fonctionnement (annexe 2) ont augmenté régulièrement depuis 2002, atteignant 1 716 euros par habitant en 2006, s'avérant légèrement supérieures à la moyenne des Communes de la même strate de population, soit 1 659 euros par habitant. Le coefficient de rigidité des dépenses a diminué entre 2001 et 2006. Egal à 47,5 % en 2001, il est redescendu à 45,89 % en 2006 du fait du faible niveau des intérêts des emprunts et de la maîtrise des dépenses de personnel.

Les charges de personnel ne représentent en 2006 que 44,20 % des dépenses de fonctionnement. Ce ratio, en nette diminution depuis 2002, se situe en dessous de la moyenne de la strate (45,39 %). Les dépenses de personnel, 719 euros et 759 euros par habitant en 2005 et 2006, sont presque équivalentes à la moyenne de la strate (715 et 759). Les effectifs ont augmenté de 15 % sur l'ensemble de la période 2001-2006 mais marquent une stabilisation entre 2005 et 2006. Ainsi, l'année 2005 a vu partir 27 agents, alors que 20 agents ont été engagés, un choix ayant été fait par la Municipalité de ne pas remplacer systématiquement tout emploi vacant.

Les rémunérations accessoires du personnel se sont accrues. Egales à 9 % des rémunérations principales en 2001, elles atteignent 15 % de celles-ci en 2006 mais demeurent en dessous du niveau national (16,5 %). Elles sont attribuées en fonction des responsabilités, de la charge de travail, de l'efficacité et de la manière de servir des agents concernés.

La Ville dispose d'un plan de formation. Ce document est établi à l'aide des responsables des différents services de la Ville, en partant de la description de toutes les missions abordées dans un même service, ainsi que du droit à la formation des agents. Ainsi, la Commune est attentive à l'embauche et à la formation de son personnel et les primes sont équilibrées selon un schéma inséré dans le bilan social 2005.

2 - Les produits et la capacité d'autofinancement

Les produits de gestion (que vous trouverez en annexe 3) ont en moyenne augmenté de 5,44 % par an entre 2001 et 2006. Grâce à la maîtrise de ses dépenses courantes sur la période considérée et à un résultat excédentaire multiplié par trois de 2001 à 2005, la Ville dispose d'une capacité d'autofinancement confortable (annexe 4).

La capacité d'autofinancement brute augmente de façon importante sur cette période. Bien qu'ayant diminué en 2006, elle se situe à un niveau très supérieur à la moyenne de la strate. La capacité d'autofinancement par habitant atteint 135 euros par habitant en 2006, pour 176 en 2005, contre 103 euros par habitant pour la moyenne de la strate. Cette capacité d'autofinancement disponible s'accroît considérablement entre 2001 et 2005 pour atteindre 3,250 millions d'euros en 2006, ce qui devrait permettre à la Commune de financer sans problème ses investissements.

3 - Les dépenses d'investissement et le niveau de l'endettement

Le niveau peu élevé des dépenses d'investissement (voir l'annexe 5) entre 2001 et 2005 explique en grande partie la situation favorable de la Ville au regard de l'endettement.

À partir de 2005, la Ville a repris un rythme d'investissement plus intense, 11,371 millions d'euros au lieu d'une moyenne de 4 millions d'euros entre 2002 et 2005.

Le niveau de l'endettement (annexe 6) apparaît ainsi particulièrement modéré. L'encours de la dette (6,6 millions d'euros en 2006, soit 273 euros par habitant, contre 1 088 euros par habitant au niveau national) ne représente que 15,41 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 65,54 % au niveau national. En outre, la capacité de désendettement de la Commune s'avère en 2006 inférieure à 2 années.

4 - La fiscalité et les marges de manœuvre dont nous disposons (annexes 7 et 8)

La Commune dispose d'un potentiel fiscal légèrement inférieur à la moyenne nationale. Elle a augmenté les taux de sa fiscalité à deux reprises, en 2003 et 2005, ce qui lui a permis d'augmenter ses ressources, et son excédent de fonctionnement, ainsi que sa capacité d'autofinancement.

Les taux appliqués demeurent néanmoins tout à fait modérés (9,98 % en taxe d'habitation, 11,02 % en taxe foncière, 12,14 % en taxe professionnelle), laissant ainsi à la Ville une marge de manœuvre importante, puisque son coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'atteint que 60,29 %.

En conclusion, mes chers collègues, la Chambre estime que la Commune de La Garenne-Colombes a une situation financière saine. Dotée d'une excellente capacité d'autofinancement, faiblement endettée, disposant d'une grande marge de manœuvre fiscale, la Ville de La Garenne-Colombes – conclut la Chambre – est en mesure de financer ses nouveaux investissements. »

Voilà, mes chers collègues, la lecture du document que vous aviez sous les yeux. J'espère que je n'ai pas oublié des choses importantes. Je ne vous ai pas lu les tableaux, mais vous me permettrez de ne pas vous les lire !

Le débat est donc ouvert. Qui veut la parole ?

M. Macé

Ce soir, vous nous présentez le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur uniquement les exercices 2001 à 2006. Cette analyse porte exclusivement sur la situation financière, donc ne porte pas du tout sur l'ensemble de la gestion de la Ville.

À partir de là, vous me permettez...

M. le Maire

Je n'ai rien dit, Monsieur Macé !

M. Macé

Je vous rappelle, Monsieur le maire, que, pour les collègues qui ne siégeaient pas à cette époque-là, en 2001, le rapport de la Chambre régionale des Comptes avait abordé un certain nombre de questions qui n'étaient pas que des questions financières à l'époque.

M. le Maire

C'est plutôt bon signe, vous en convenez ! Cela montre une bonne évolution.

M. Macé

Non, ce n'est pas ce qu'il faut dire. C'est que la Chambre régionale des Comptes, je ne sais pas si vous le savez, prend des thèmes. Et les thèmes de ces années, en tout cas, par rapport à la Chambre régionale des Comptes, c'est sur la situation financière. Peut-être que, pour le prochain rapport, nous verrons bien s'ils aborderont de nouveau peut-être la question, si je me souviens bien, du personnel communal, entre autres, qui avait été abordée.

Donc, moi, je vais juste apporter quelques remarques. Parce que, évidemment, en faisant une analyse exclusivement financière, des chiffres et des pourcentages nous sont indiqués dans ce document où la Chambre, si je puis me permettre, ne fait pas totalement une analyse qui permette peut-être de comprendre les chiffres, ou en tout cas qui pourrait donner une signification qui n'est peut-être pas totalement celle-ci par rapport à une analyse de ces chiffres.

M. le Maire

Je n'ai pas compris votre phrase, là ! Vous pouvez me la répéter ?

M. Macé

Je vais illustrer, vous allez, je pense, comprendre.

Quand la Chambre régionale des Comptes nous dit que la Commune a des dépenses vis-à-vis du personnel qui représentent 44,20 %, on pourrait en déduire que notre Ville gère bien ses dépenses de personnel et donc que le ratio à obtenir dans l'ensemble des collectivités locales est celui-ci.

La réalité est notamment différente et n'a pas du tout cette signification-là.

Pourquoi ? Parce que tout d'abord la Ville de La Garenne-Colombes a décidé depuis de nombreuses années – cela remonte avant l'élection de M. Juvin – de confier la gestion d'un certain nombre de services à des entreprises privées. Donc, évidemment, à la différence de Communes qui continuent à gérer ces services, nous n'avons pas de dépenses de personnel. Ces dépenses, nous les payons quand même, ces dépenses de personnel, à des sociétés privées, mais nous les payons sur une tout autre imputation, dans la section de fonctionnement sur la ligne des contrats.

Évidemment, on peut dire qu'avec 44 %, la Ville gère bien. Par rapport à ses dépenses de personnel, je pense qu'il ne faut pas faire croire que nous ne dépensons globalement que ce pourcentage-là pour l'ensemble du personnel, j'allais dire des agents publics de notre collectivité territoriale, plus des salariés privés qui interviennent pour le même service. Des Communes – et je pense, Monsieur le maire, que vous avez reçu l'enquête des Directeurs généraux – ont un pourcentage plus élevé. Vous pourriez crier : « Oh là là ! Ces Communes, qu'est-ce qu'elles gèrent mal ! ». Elles gèrent différemment, pour un résultat qui est certainement discutable, comme notre résultat l'est, mais cela ne veut pas dire que ces Communes, qui atteignent aujourd'hui entre 55 et 60 % de dépenses de personnel, gèrent plus mal ; elles gèrent différemment et elles mettent en avant, elles, une gestion par le service public de l'ensemble des services municipaux. C'est cette différence.

Quand la Chambre régionale des Comptes nous indique qu'il y a une diminution des dépenses de personnel à un moment donné, cette diminution s'explique – et je voudrais aussi le rappeler –, entre autres, par un mode de gestion différent que la majorité municipale a décidé à cette époque-là, c'est-à-dire confier la gestion du conservatoire de musique à une association au lieu de continuer à avoir une gestion directement assurée par la Ville. Donc, évidemment, à moment donné, globalement, les dépenses de personnel diminuent, mais c'est logique. Cela ne veut pas dire que, pareil, la Ville n'intervient pas au conservatoire de musique, la Ville intervient, mais c'est sous forme de subvention et donc, ce n'est plus des dépenses de personnel.

Donc, dire que nous les avons en partie diminuées par rapport aux ratios n'est pas totalement juste, si on ne fait pas une analyse plus poussée et qui s'explique tout simplement de cette manière-là.

Évidemment, la Chambre régionale n'aborde pas une autre question par rapport au personnel : c'est la répartition entre les agents titulaires et les agents non titulaires. J'ai déjà, à plusieurs reprises aussi, abordé cette question.

Que la Ville dispose d'un plan de formation pour les agents, je crois que nous pouvons tous nous en féliciter, c'est une très bonne chose. Il est dommage que la Chambre régionale des Comptes n'indique pas les montants de ce plan de formation et éventuellement de leur variation entre 2001 et 2006.

Concernant maintenant la capacité d'autofinancement, qui est un élément important de la gestion d'une collectivité locale, ce que nous pouvons quand même constater, c'est une diminution dans les dernières années du rapport de la Chambre régionale des Comptes. Et cette diminution, mes chers collègues, comme vous le savez, a continué les années qui ont suivi 2006. Donc, c'est vrai que c'est une question qu'il faudra certainement aussi aborder lors du budget 2009 parce qu'elle est importante.

En ce qui concerne maintenant les impôts locaux et la marge qui nous est indiquée dans ce rapport, moi, je voudrais rappeler aussi quelques chiffres, qui ne vont certainement pas faire plaisir à un certain nombre de nos collègues, mais ces impôts ont augmenté d'une manière importante. Les taux ont augmenté de 22 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur la période d'étude du rapport de la Chambre régionale des Comptes, et de plus de 29 % pour la taxe professionnelle.

À ce chiffre, je rajouterai... On en parlait tout à l'heure avec M. Ballin sur la maîtrise de la dépense publique et la maîtrise de l'imposition.

C'est-à-dire, Monsieur Ballin, quand vous siégiez au précédent Conseil Municipal, vous avez voté ces augmentations d'impôts, donc vous avez accru la pression fiscale.

À ce pourcentage-là, il convient de rajouter aussi le pourcentage de l'augmentation des bases locatives décidées par le Parlement. Donc, tout cumulé, le pourcentage que je viens de vous indiquer avoisine plutôt les 35,38 %.

Voilà sur les impôts.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, l'analyse aujourd'hui de la Chambre régionale des Comptes rejoint la nôtre que nous avons, au fil de ces budgets, indiquée : c'est que nous estimons que les dépenses d'investissement sont insuffisantes par rapport aux besoins des habitants et au renouvellement, si je puis dire, des bâtiments municipaux. On pourrait prendre les gymnases, la piscine, un véritable conservatoire de musique, une médiathèque. Alors, depuis, il y a un certain nombre d'opérations qui sont lancées, c'est une bonne chose, mais nous étions, en tout cas, au début des années 2000, dans un constat, qui est fait aussi par la Chambre régionale des Comptes, sur une insuffisance de dépenses d'équipement. Il est bien de le rappeler. Il est bien aussi de dire que nous avons encore beaucoup de choses à réaliser sur notre ville.

Voici, mes chers collègues, les quelques remarques par rapport à ce document qui, je rappelle, porte exclusivement sur une partie de la gestion de notre Ville, qui est sa situation financière.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé

D'autres remarques ? Qui veut prendre la parole ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

2001-2006, c'est une période où nous n'étions pas présents au Conseil Municipal. Néanmoins, dans le cadre de la campagne municipale, nous avons porté, nous, un œil attentif sur la situation d'arrivée des finances. Et nous avons porté un œil positif, enfin un avis positif sur la situation.

Il y a un point qui est oublié dans ce rapport, d'ailleurs, qui faisait partie de notre avis positif : c'était la qualité des emprunts qui étaient passés par la Ville. Le rapport n'en fait pas mention, mais je pense que c'est un point qui est à soulever.

Pour l'avenir, pour en revenir à cela, le rapport constate de grandes marges de manœuvre. Cela rend d'autant plus incompréhensibles les hausses qui ont été pratiquées sur les taux en 2008, que ce soit sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière et sur la taxe professionnelle.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Monsieur Ballin ?

M. Ballin

J'aimerais juste faire une remarque sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes. J'avoue que je trouve assez audacieux de la part de M. Macé de laisser sous-entendre que peut-être il y a autre chose que ce qu'a relevé la Chambre régionale des Comptes. C'est quand même un organisme respectable qui a, à mon avis, diligence normée. Au moins, je pense qu'on peut... Toute l'opposition n'a pas contredit ce rapport. On peut au moins accepter le fait que la situation financière est satisfaisante à La Garenne-Colombes, comparativement à d'autres Villes qui ont eu les mêmes analyses et les mêmes démarches faites par la Chambre régionale et qui ont conclu certainement à de moins bons résultats que celui de La Garenne-Colombes.

On peut au moins se féliciter ouvertement, officiellement et sans réserve, du fait qu'il y a un bon rapport d'une situation qui est plutôt saine.

Et puis, je voulais juste revenir sur l'histoire du taux d'imposition. Moi, je suis persuadé et je reste persuadé qu'un taux d'imposition ne se mesure pas dans l'absolu mais bien à la qualité de ce qu'une Ville rend à ses citoyens. La seule manière de le mesurer, c'est la satisfaction... enfin, la seule façon de mesurer la satisfaction des concitoyens et de ceux qui vivent dans une ville, c'est bien au moment des élections. Je ne vois pas d'autre manière de la mesurer. Si vraiment les gens se retrouvent dans une situation où ils estiment que l'imposition ne correspond pas à un service rendu de qualité, je pense qu'à ce moment-là, on aurait des résultats électoraux qui ne seraient peut-être pas dans le sens que nous avons eu l'année dernière. C'est juste ce que je voulais dire.

Pour moi, ce qui est important, je le redis – il y a un débat qui va arriver bientôt sur les budgets –, c'est bien l'adéquation de la dépense et de ce qu'on rend comme service aux citoyens. On peut rendre plus de services et, à ce moment-là, souvent il faut avoir plus d'impôts. On peut rendre moins de services, on peut les cibler et c'est tout l'intérêt d'une gestion de qualité par rapport aux besoins des citoyens, qui ne sont pas forcément les mêmes d'une ville à une autre. Une fois de plus, comparer des taux absolus, il n'y a pas forcément une véracité par rapport aux besoins des citoyens. C'est tout ce que je voulais rajouter.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

D'autres remarques ? Qui veut prendre la parole ?

J'apprécie beaucoup M. Macé.

Comme vous le savez, je vous apprécie beaucoup, Monsieur Macé, mais je me demande si nous vivons dans la même ville ! Parce que vous nous décrivez une situation avec une sorte de gravité qui rompt considérablement avec l'observation qui est faite par la Chambre régionale des Comptes.

Mais je rends hommage au travail difficile de l'opposant, quand il s'agit de commenter un bon rapport d'une Chambre régionale des Comptes et quand on est dans l'opposition ! Ce n'est pas facile et vous ne vous en êtes pas mal tiré !

Vous avez fait remarquer, et vous avez raison, qu'il s'agit d'un compte rendu d'une situation financière qui, comme je vous le rappelle... enfin, je le relis parce que cela me fait plaisir : « *En conclusion, la Chambre estime que la Commune a une situation financière saine.* » Et puis, je vous passe ce qui est derrière. Voilà ce que dit la Chambre régionale des Comptes, qui n'est ni de droite ni de gauche, qui n'est pas dans l'opposition, pas dans la majorité. Comme M. Ballin le dit, elle a un regard très normé, très dédramatisé des choses.

Et M. Macé a indiqué avec raison que la Chambre régionale pouvait s'intéresser à d'autres sujets, en particulier le personnel mais aussi les marchés publics. Sa mission initiale touchait aussi le personnel, les statuts du personnel et les marchés publics. Et nous nous sommes étonnés, avec le Directeur général des services, de ne voir arriver qu'un commentaire sur la situation financière. Nous leur avons posé la question et la réponse – je parle sous le contrôle du Directeur général des services qui les a eus à l'époque parce que j'étais en Afghanistan –, la réponse, cela a été... je ne voudrais pas trahir ce qu'ils ont dit précisément ?

M. Lieberherr

La réponse exacte de la magistrate a été : « Nous n'avons pas vocation à complimenter systématiquement les Communes. Donc, il n'y avait aucune observation sur ces deux aspects-là, donc nous n'avons pas établi de rapport sur ces deux questions. »

M. le Maire

Donc, voilà, je vous réponds : nous avons bien été inspectés sur la question des statuts du personnel et sur les marchés publics, et, comme il n'y avait pas de remarque particulière, la Chambre régionale des Comptes n'a pas jugé utile de faire... aucune remarque. Sachez-le !

Enfin, il se trouve – mais c'est le hasard du calendrier – que nous avons été destinataires il y a deux semaines du traditionnel et annuel rapport « analyse financière de La Garenne-Colombes » faite par la Trésorerie principale. Là, il y en a pour 20 pages.

Je vous lis les six premières lignes :

« *En 2007, la situation financière est bonne et relativement saine. Les charges de fonctionnement subissent une hausse de 5,1 % par rapport à 2006, qui est largement compensée par la progression de plus de 6 % des produits de fonctionnement. L'endettement reste modéré. En comparaison de taux d'imposition, La Garenne-Colombes continue d'afficher une moyenne inférieure à celle du département.* »

Le rapport du Trésor public pour 2007 – c'est le complément de ce qui vous a été dit, puisqu'on n'a parlé que de 2006 – vient confirmer un constat qui est... enfin, n'est pas mauvais ; il faut le dire comme cela.

Je vous propose maintenant, si plus personne...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous pourrez nous l'envoyer ?

M. le Maire

Oui, bien sûr. D'ailleurs, je pensais que cela avait été fait. Je l'ai eu sur mon bureau il y a cinq jours. Vous l'aurez, bien sûr.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je pense, Monsieur le maire, que...

M. le Maire

Je vous ai rendu hommage, Monsieur Macé ! (*Rires.*)

M. Macé

Je l'ai remarqué ! Je pense que nous vivons dans la même ville, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce plan-là. Vous me permettez, et je crois que c'est normal en démocratie, qu'on ne partage pas l'ensemble identique de points de vue. On a des analyses différentes.

M. le Maire

J'ai remarqué ! (*Rires.*)

M. Macé

On est bien d'accord et cela me paraît bien dans une démocratie, et même dans une vie tout court, que tout le monde ne soit pas du même avis.

J'ai fait quelques remarques, non pas déplaisantes vis-à-vis de la gestion, j'ai fait quelques constats. D'ailleurs, vous les avez pris en compte, ces constats-là, puisque vous avez décidé de faire un certain nombre d'équipements. Donc, je crois que ce constat, nous le partageons. Je ne vois pas en quoi ce serait une autre vision pas exacte de notre ville.

Pour M. Ballin, vous me permettez de penser que, certes, vous avez obtenu le pourcentage que vous avez obtenu, mais il ne correspond pas à cent pour cent des voix. D'autres personnes et d'autres Garennois pensent autrement. Je suis là pour les représenter. M. Conway en représente une autre partie. Donc, il y a des gens qui ne pensent pas comme vous, qui n'estiment certainement pas que ce que vous faites est totalement parfait parce qu'ils ont voté pour deux autres listes et avec un pourcentage, qui est certes ce qu'il est,

mais je pense qu'il est normal que nous représentions aussi ces Garennois et que vous les entendiez, si nous avons un certain nombre de choses à dire.

Et je pense que nous vous écoutons et je crois que c'est normal aussi qu'il y ait une opposition qui exprime sur certains points des avis différents.

M. le Maire

M. Ballin, je crois, – je défends M. Ballin – n'a jamais dit le contraire et personne ici n'a reproché à l'opposition qui a largement, et heureusement, totalement librement, autant de temps qu'elle le souhaite la parole pour dire quoi que ce soit. Chacun est libre, évidemment, mais personne, ne faites pas le procès, personne n'a jamais dit... n'a jamais reproché à quiconque de dire ce qu'il disait. Nous avons chacun une vision différente.

Est-ce que je peux en conclure, Monsieur Macé, que, quand je lis « *La Chambre estime que la Commune a une situation financière saine* », vous êtes d'accord ?

M. Macé

Je veux dire, vu les pourcentages indiqués par la Chambre régionale des Comptes et sur un certain nombre, on ne peut pas dire que notre situation ne soit pas saine.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé. (*Rires.*)

Vous êtes remarquablement fort !

(*Applaudissement de Mme Gaillabaud.*)

Mme Gaillabaud vous applaudit !

Remettez-vous, Madame Gaillabaud !

Il n'y a pas de vote, je crois, sur un rapport de la Chambre régionale des Comptes ? (*Réponse : pas de vote.*)

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais dire que, quand on augmente les taxes locales, on améliore la situation financière.

M. le Maire

Vous êtes vous aussi d'accord que, quand je lis : « *La Chambre estime que la Commune a une situation financière saine* », la Chambre a raison ?

M. Conway

Je suis d'accord.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Je l'ai dit tout à l'heure sur la situation financière, mais il n'empêche que la manière dont... Moi, je me suis prononcé sur, à l'arrivée, en disant : la situation financière est celle-là. Et j'ai ajouté un point qui n'était pas mis : c'est sur la qualité des emprunts. Donc, je vais dans ce sens-là.

M. le Maire

Je vous remercie.

M. Conway

Mais ce que je veux dire, c'est que la situation financière n'est pas un but en soi. Cela dépend de la manière dont on l'obtient. On peut l'obtenir en dépensant beaucoup et en augmentant beaucoup et on peut l'obtenir en dépensant moins et en augmentant moins ; et on peut avoir la même situation financière saine.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous prenons acte...

C'est cela, la formule ? Nous prenons acte.

5.2 – Décisions.

M. le Maire

Les décisions dites du maire, vous avez reçu tout un tas de décisions que j'ai prises et qu'on m'a fait prendre. Je suis bien conseillé, oui. Je ne sais pas, on va peut-être découvrir des choses !

N° 2008/192 : Mission d'assistance juridique et contentieuse lot 1 : droit de la fonction publique. Marché conclu avec le cabinet Frêche & associés domicilié à Paris pour un montant compris entre 10 000 et 40 000 euros HT pour une durée de 2 ans. 11 plis reçus.

N° 2008/193 : Mission d'assistance juridique et contentieuse lot 2 : droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et de l'action foncière. Marché conclu avec le cabinet Frêche & associés domicilié à Paris pour un montant compris entre 30 000 et 100 000 euros HT pour une durée de 2 ans. 10 plis reçus.

N° 2008/194 : Mission d'assistance juridique et contentieuse lot 3 : droit administratif général. Marché conclu avec le cabinet Frêche & associés domicilié à Paris pour un montant compris entre 5 000 et 10 000 euros HT pour une durée de 2 ans. 11 plis reçus.

N° 2008/195 : Mission d'assistance juridique et contentieuse lot 4 : droit de l'action économique. Marché conclu avec le cabinet Landwell & associés domicilié à Neuilly-sur-Seine pour un montant compris entre 10 000 et 40 000 euros HT pour une durée de 2 ans. 12 plis reçus.

N° 2008/196 : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Mélodie ». Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Mélodie » conclu avec la société Arpège domiciliée à Saint-Sébastien-sur-Loire. Reconduction du contrat de maintenance pour la cinquième et dernière année du progiciel « Mélodie » (gestion des actes d'état-civil), pour un montant global de 2 413,68 euros HT, soit 2 886,76 euros TTC.

N° 2008/197 : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Tedeco ». Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Tedeco » conclu avec la société Arpège domiciliée à Saint-Sébastien-sur-Loire. Reconduction du contrat de maintenance pour la cinquième et dernière année du progiciel « Tedeco » (transmission électronique des actes à l'Insee), pour un montant de 419,20 euros HT, soit 501,36 euros TTC.

N° 2008/198 : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Requiem ». Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Requiem » conclu avec la société Arpège domiciliée à Saint-Sébastien-sur-Loire. Reconduction du contrat de maintenance pour la cinquième et dernière année du progiciel « Requiem » (gestion du cimetière), pour un montant de 1 964,62 euros HT, soit 2 349,68 euros TTC.

N° 2008/199 : ANNULE.

N° 2008/200 : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Maestro ». Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel « Maestro » conclu avec la société Arpège domiciliée à Saint-Sébastien-sur-Loire. Souscription d'un nouveau contrat de maintenance pour le progiciel « Adagio » (gestion des élections) pour un montant de 1 519,20 euros HT, soit 1 816,96 euros TTC pour la première année.

N° 2008/201 : Elections prud'homales : convention de mise à disposition d'un local privé pour l'installation de trois bureaux de vote. Convention de mise à disposition de locaux conclue avec l'établissement PSA Peugeot Citroën en vue de l'installation de trois bureaux de vote pour les prud'homales du 3 décembre. Aucune dépense pour la Ville. Ces trois bureaux concernent les 3 000 électeurs de l'établissement (sur 11 000 pour la commune). Taux de participation de 53 % en moyenne sur ces trois bureaux, à comparer au taux de participation de 27,1 % pour l'ensemble de la commune et de 25,5 % pour l'ensemble du pays.

N° 2008/202 : Mission d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine immobilier de la Ville de La Garenne-Colombes. Marché conclu avec la société BETIF domiciliée à Houilles pour un montant de 141 205,74 euros TTC. Mission de 9 mois portant sur les équipements publics de la commune (26 au total) : diagnostic, chiffrage et phasage des travaux à réaliser sur les 10 prochaines années.

N° 2008/203 : Contrat avec l'orchestre Racine Carrée pour les thés dansants. Contrat conclu avec l'orchestre Racine Carrée, domiciliée à Olivet, pour un montant de 2 300 euros TTC. Thé dansant du 30 novembre à la salle des fêtes.

N° 2008/204 : Construction de la médiathèque 20-22 rue de Châteaudun - attribution du lot voirie et réseaux divers. Marché conclu avec la société Compagnie de Bâtiment et de Maçonnerie, domiciliée à Gennevilliers, pour un montant de 40 669,98 euros TTC. Suite à l'appel d'offres des travaux de construction de la médiathèque infructueux, relance du lot VRD en MAPA. Le lot a été attribué à la société CBM, qui est également celle qui est retenue pour le gros-œuvre.

N° 2008/205 : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle (orchestre) pour la réception des vœux au personnel communal. Contrat conclu avec la société MGP Production, domiciliée à Charenton-le-Pont, pour un montant de 4 700 euros TTC. Orchestre R'live de 12 éléments pour la fête du personnel prévue le 23 janvier 2009 à la salle des fêtes.

N° 2008/206 : Mission de réalisation d'une maquette et d'une cartographie 3D, simulateur virtuel interactif des projets d'aménagement et d'équipements publics sur le territoire communal de la Ville de La Garenne-Colombes. Contrat conclu avec la société VECTUEL, domiciliée à Clichy, pour un montant minimum de 4 940 euros HT et un montant maximum de 5 3750 euros HT. Un groupement de commandes a été créé avec la SEM 92 pour la passation d'un marché relatif à la réalisation d'un outil de modélisation 3D des projets d'aménagement. La SEM 92 travaille sur le périmètre ZAC et la Ville sur les projets d'équipements publics et urbains. La durée du marché est de 4 ans.

N° 2008/207 : Contrat avec la Maitrise des Hauts-de-Seine pour un concert. Contrat conclu avec La Maitrise des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'un concert à titre gracieux « Stabat Mater de Pergolèse » prévu le 30 janvier 2009 à 20 heures 30 à l'église St Urbain.

M. le Maire

Y a-t-il des questions particulières ou pas ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la 202, est-ce que vous pouvez nous indiquer le montant de cette mission pour élaborer le plan pluriannuel d'investissement ? Et est-ce que cela rejoint la préoccupation constante, depuis le mois de mars de cette année, de notre collègue M. Conway d'avoir à un moment donné ce plan pluriannuel d'investissement ?

M. le Maire

En partie, parce que c'est 141 000 euros. Il s'agit d'un plan pluriannuel d'investissement dans les bâtiments publics.

M. Macé

Et le montant de la mission est de combien ?

M. le Maire

141 000 euros. Il ne s'agit pas d'un PPI budgétaire. Il s'agit plan pluriannuel d'investissement : diagnostic, chiffrage et phasage des travaux à réaliser dans un bâtiment.

M. Hervo

Oui, entretien et gros renouvellement.

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Est-ce qu'il faut refaire la chaudière de Renan ou... je ne sais pas... ou la façade de Voltaire ou le toit de Marsault.

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je repose la question que j'avais évoquée tout à l'heure : pourquoi la construction, le lot voirie et réseaux divers...

M. le Maire

Numéro combien, Monsieur ?

M. Conway

Numéro 204.

... apparaît dans les décisions du maire, alors que les autres lots faisaient l'objet d'une présentation exhaustive de la part de M. Hervo dans le cadre d'un point qui est à l'ordre du jour du Conseil Municipal ?

M. le Maire

Parce que c'est un MAPA, c'est cela ? (*Réponse positive.*)

Parce que, en fait, l'appel d'offres a été infructueux dans cette affaire ; nous en avons parlé, je crois. Comme l'appel d'offres a été infructueux, nous l'avons relancé pour le lot VRD en MAPA, puis il a été attribué à une société. C'est la procédure habituelle.

M. Conway

Il y avait d'autres MAPA qui avaient fait l'objet d'inscriptions ou de points à l'ordre du jour.

M. le Maire

D'une délibération du Conseil ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

D'accord.

Oui, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Monsieur Conway, je vais vous mettre à l'aise. La réglementation sur le Code des marchés publics est d'une complexité à laquelle je n'ai pas encore tout compris, bien que je préside la Commission d'appel d'offres depuis maintenant une dizaine d'années !

Et, comme vous, je m'étonne que certains marchés doivent faire l'objet d'une délibération au Conseil Municipal et d'autres non. Je m'en étonne auprès de l'administration. C'est les juristes de l'administration qui me font des réponses très précises, en s'appuyant sur tel ou tel article, ce qui fait que...

M. le Maire

... que tel montant de telle nature de telle circonstance...

M. Hervo

Absolument. C'est tout à fait curieux. N'y voyez pas le souci de cacher quoi que ce soit ou de passer par des procédures diverses. J'en suis autant étonné que vous. M. Macé peut nous confirmer que les mystères du Code des marchés publics sont quelquefois un peu insondables !

M. Macé

On est bien d'accord

M. le Maire

On peut espérer. Au premier Conseil des ministres de l'année, il est prévu, par voie réglementaire, la simplification que l'on nous annonce très, très substantielle du Code des marchés publics. Nous allons peut-être arriver à comprendre.

M. Conway

C'était simplement parce qu'en faisant comme cela, c'est dommage parce que, sur le chantier médiathèque, vous aviez l'habitude, en fonction des résultats des appels d'offres, de refaire un bilan du total par rapport au prévu et où on était. En faisant de cette manière-là, c'est dommage, on se prive de l'occasion de refaire un point sur le sujet.

M. Hervo

Monsieur Macé, soyons clairs ! *(Rires.)*

M. Conway

Appelez-moi Gustave, cela simplifiera les choses ! *(Rires.)*

M. Hervo

Excusez-moi de ce lapsus !

Monsieur Conway, soyons clairs ! Je vous rassure : sur la médiathèque, il nous reste toujours le fameux lot des façades qui n'est pas encore totalement traité. Nous venons de recevoir les candidatures et de les juger recevables, et donc, les offres vont passer en Commission d'appel d'offres dans quelque temps. Quand nous ferons le point, tant en Commission d'appel d'offres qu'en Conseil Municipal, sur ce dernier et important lot, bien sûr, je vous présenterai une synthèse du projet médiathèque.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques sur les décisions du maire ? Non ?

Oui, je vous en prie ?

Mme Juvin-Marleix

Juste avant la clôture de la séance du Conseil Municipal, je voudrais peut-être me décharger d'un travail que j'ai accepté un peu vite de faire tout à l'heure, sur l'histoire de la délégation de la fourrière, pour répondre à votre question. Très franchement, je ne vois pas l'intérêt de travailler sur cette question, sur CRC.

Que CRC, qui est notre délégataire, qui travaille sur la fourrière, soit déficitaire, franchement, je ne vois pas l'impact sur La Garenne-Colombes. Je ne vois pas comment je peux vous trouver la réponse au déficit éventuel que CRC pourrait avoir. Très franchement, je...

C'est aussi pour me décharger d'un travail pour la prochaine séance !

M. Conway

Vous pourrez passer de bonnes fêtes ! *(Rires.)*

M. le Maire

Plus sereines !

Mes chers collègues, passez de bonnes fêtes, a dit M. Conway.

Les vœux ont lieu, comme vous l'a rappelé M. Conway... Je ne sais même plus la date d'ailleurs ! Le 15 janvier à 18 heures 30.

En attendant, bon Père Noël et bonne année à tous.

M. Macé

Prochain Conseil ?

M. le Maire

Prochain conseil : le 28 janvier à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 22.